

STOIRE DE LA LIBERTÉ

DANS L'ANTIQUITÉ

ET

LE CHRISTIANISME.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ

DANS L'ANTIQUITÉ

ET

LE CHRISTIANISME

PAR

LORD ACTON.

Traduction par Louis Borguet.

PRÉFACE D'ÉMILE DE LAVELEYE.

BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
MERZBACH et FALK, Éditeurs
Libraires de la Cour et de S. A. R. le Comte de Flandre
45, Rue de la Régence, 45.

1878

INTRODUCTION.

La Démocratie ne rend-elle pas la liberté impossible? Tel est le grave problème qui de plus en plus s'impose à notre examen. Il y a vingt ans déjà que c'était l'un des objets habituels de mes entretiens avec l'un des hommes les plus éminents qu'il m'a été donné de rencontrer, Gustave Callier. De toutes parts les conditions mises à l'exercice du droit électoral sont ou abolies ou réduites. Le suffrage universel est en vigueur dans la plupart des républiques américaines, en France, dans l'Empire allemand, en Suisse, en Danemark; en Angleterre il n'y a plus qu'un pas à faire pour y arriver. L'autorité des Souverains ou des classes supérieures diminue. Les peuples veulent diriger eux-mêmes leurs affaires. C'est de nos jours que se réalise véritablement le mot de Royer-Collard : « La démocratie coule à pleins bords. »

Jusqu'à présent, sauf aux époques primitives où avec un partage très-égal de la propriété, se rencontre la simplicité de la vie patriarcale, jamais la démocratie n'a pu résister aux dangers qu'elle fait naître. Rien de plus instructif à cet égard que l'histoire politique des républiques grecques. Aujourd'hui on voit déjà apparaître les mêmes périls, non-seulement en Europe où la démocratie en est à ses débuts, mais même en Amérique, où l'immensité des terres vagues, l'absence d'armées permanentes, de rivalités dynastiques et d'hostilités de caste, semblaient devoir assurer le triomphe paisible et définitif des institutions démocratiques.

Comment empêcher que la toute puissance de la majorité n'aboutisse pas à l'asservissement des minorités, et, — chose plus grave, — que l'égalité des droits civils et politiques reconnue à tous les hommes ne les porte pas à revendiquer l'égalité des conditions qui paraît devoir en être la conséquence ? Tocqueville, dans des livres admirables que nous devrions tous savoir par cœur, et Stuart Mill, dans ses divers écrits, ont signalé le premier danger, et c'est pour y parer que l'économiste anglais, ce lumineux esprit, pro-

posait divers moyens, la représentation proportionnelle et le système Hare, la pluralité des suffrages accordés à certains électeurs plus capables, l'institution d'une seconde chambre représentant plus spécialement l'instruction et la sagesse, et même le droit de voter accordé aux femmes. Quant au second de ces dangers, il ne s'était pas encore révélé à Tocqueville, mais il devient chaque jour plus menaçant.

C'est la vue plus ou moins nette de ce grave problème, où se trouve engagé l'avenir des peuples civilisés, qui fait lire avec tant d'intérêt les livres consacrés à l'étude de la démocratie et de la liberté. En français nous avons l'ouvrage capital de M. Paul Janet : *Histoire de la science politique*. En Angleterre, deux écrits viennent de paraître sur le même sujet, qui méritent également d'être étudiés sur le continent : c'est d'abord le grand ouvrage de sir Erskine May : *Democracy in Europe;* c'est ensuite un recueil de deux discours consacrés par Lord Acton à tracer *l'histoire de la liberté*.

Ces discours ne forment qu'un résumé rapide; mais il est brillant, lumineux, plein d'idées profondes et, ce qui en augmente le rare mérite, il

montre admirablement par des citations curieuses et très-peu connues, la marche et la génération des doctrines politiques concernant la liberté. Une traduction élégante et fidèle en a été faite par M. Louis Borguet.

Tout en admirant comme elle le mérite l'esquisse magistrale de Lord Acton, je crois cependant devoir la faire précéder de quelques observations, et je m'y hasarde avec d'autant moins d'hésitation que l'auteur lui-même a bien voulu me dire que je n'avais pas complètement tort. Je sais bien que dans une Conférence il est impossible de donner à chaque point l'importance relative qui lui revient. Cependant il est dans l'histoire de la liberté trois influences que le savant écrivain n'a certainement pas oubliées, mais que j'aurais voulu voir mettre plus en relief. Ce sont les causes économiques dans l'antiquité et, à l'époque moderne, la Réforme et la Révolution française.

A l'origine, nous entrevoyons en Grèce et en Italie une époque où de petites sociétés démocratiques existent partout, formées d'hommes libres et égaux, tous propriétaires, guerriers, juges, législateurs. C'est l'état social des Ger-

mains à l'époque de Tacite et celui des cantons alpestres ou de la Norwège aujourd'hui. Plus tard, avec le progrès de la richesse, une aristocratie s'élève; mais bientôt la plèbe réclame des droits politiques. Dès qu'elle les a obtenus, elle veut s'en servir pour améliorer son sort et établir l'égalité des conditions. C'est la lutte des riches et des pauvres qui va jusqu'à la guerre sociale et qui aboutit au triomphe de la tyrannie et du Césarisme. *Latifundia perdidere Italiam*, a dit Pline en un mot qui résume toute l'histoire économique de l'antiquité. La concentration de la propriété et de la richesse ont perdu la liberté et la démocratie à Sparte comme à Rome. Aristote et Montesquieu, ces deux maîtres de la science politique, répètent sans cesse que les institutions démocratiques ne peuvent durer que basées sur l'égalité des conditions et sur la simplicité de la vie. De nos jours la démocratie n'est pas encore complètement établie que déjà, comme dans l'antiquité, éclatent les guerres civiles tantôt à Paris, tantôt aux Etats-Unis, ou tout au moins la lutte des classes comme en Angleterre et partout sous la forme des grèves et des renvois en masse des ouvriers. Je n'insisterai pas davan-

tage ici sur ce point que j'ai développé dans la préface de mon livre *La propriété primitive*, et principalement dans la traduction anglaise qui vient de paraître.

La Réforme en s'insurgeant contre l'autocratie papale remonta aux origines du christianisme et lui emprunta l'organisation démocratique des églises primitives. De là ce souffle républicain que le calvinisme mit dans l'âme des protestants en France, dans les Pays-Bas, en Ecosse, dans l'Angleterre du long Parlement et qui finit par triompher en Amérique.

C'est aux Etats-Unis que les libertés modernes ont été formulées d'abord sous forme de principes constitutionnels. Dès 1620,la Constitution de la Virginie établit le régime représentatif, le jury et le principe que l'impôt doit toujours être voté par ceux qui le payent. En 1630, le Maryland proclame la liberté religieuse pour tous les chrétiens. Dès la naissance du Massachussets nous trouvons la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, ce problème encore insoluble pour nous aujourd'hui, auquel MM. Minghetti et Laurent viennent de consacrer de si belles études. Dans le Massachusetts la démocratie re-

présentative est en pleine vigueur. Les sectes, libres sous la loi commune, choisissent leurs ministres et les rétribuent. Toutes les fonctions sont électives. Les juges même sont élus chaque année.

Enfin, en 1633, un homme se lève réclamant non-seulement la tolérance mais la complète égalité de tous les cultes devant la loi civile. C'est Roger Williams, qui, sur cette base, fonde la ville de Providence et l'Etat de Rhode-Island. Voilà ce que l'on doit aux Puritains.

Les quakers établissent aussi la démocratie et la liberté en Pennsylvanie et dans le New-Jersey. Le principe qui sert de base à la Constitution belge, *tous les pouvoirs émanent de la nation*, se trouve déjà dans la Constitution du New-Jersey : *We put the power in the people.* Tout ce que nous appelons « les libertés modernes » y est consacré en même temps que des institutions absolument démocratiques. Nul homme ni nulle réunion d'hommes n'a pouvoir sur la conscience. Personne, en aucun temps, par aucun moyen ni sous aucun prétexte, ne sera poursuivi ni lésé en quoi que ce soit pour opinions religieuses. L'assemblée générale est nommée, non

par voix confuses, mais au scrutin secret. Les électeurs donnent à leurs députés des instructions obligatoires. Si le député ne remplit pas bien son mandat, il peut être poursuivi. Dix commissaires, nommés par l'assemblée, exercent le pouvoir exécutif. Les juges et les constables sont élus par le peuple pour deux ans. Les juges président le jury, mais le pouvoir judiciaire est exercé par les citoyens qui composent le jury. Nul ne sera emprisonné pour dettes. Les orphelins seront élevés aux frais de l'Etat.

En France, les protestants essayèrent aussi d'établir une fédération de provinces et de villes se gouvernant elles-mêmes, sous le pouvoir limité du Roi. Aussi les accusait-on de vouloir introduire le régime républicain de la Suisse.

On le voit, c'est la Réforme qui, ranimant les traditions germaniques, par un retour au christianisme primitif, a donné naissance à la liberté moderne.

Lord Acton parle trop peu de la Révolution française. Sans doute ses doctrines sont moins originales qu'on ne le croit souvent ; car elle n'a fait que proclamer avec plus de retentissement les idées que Voltaire, Montesquieu et les autres philo-

sophes avaient empruntées à Locke et à l'Angleterre et Rousseau à la Suisse ; mais c'est elle qui les a répandues sur le continent et qui, par les violentes secousses qu'elle a imprimées à l'ancienne société, a fait tomber successivement le despotisme partout. Le malheur a été qu'elle a voulu tout reconstruire sur un plan abstrait, au lieu de faire revivre les germes de liberté et de gouvernement local que l'absolutisme royal n'avait pas encore complétement tués.

Aujourd'hui, pour que la démocratie n'aboutisse pas, comme dans l'antiquité, au Césarisme, il faut réduire considérablement les attributions du pouvoir central au profit des autorités locales, répandre l'instruction, fortifier le sentiment moral, combattre le goût du luxe et les progrès de l'inégalité, et faire en sorte que chacun soit propriétaire d'un instrument de travail, en raison de ses aptitudes et rétribué à proportion de ce qu'il produit d'utilité véritable.

EMILE DE LAVELEYE.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ
DANS L'ANTIQUITÉ
ET
LE CHRISTIANISME.

DEUX DISCOURS

PRONONCÉS

par Lord ACTON, devant les membres du Bridgnorth Institute, à l'Agricultural Hall,

LES 26 FÉVRIER & 28 MAI 1877.

I.

L'histoire de la Liberté dans l'Antiquité.

La liberté ainsi que la religion a donné lieu à de grandes actions et a été le prétexte de bien des crimes, depuis le temps où la première semence en fut répandue à Athènes, il y a 2460 ans, jusqu'à celui où la moisson mûrie fut récoltée par les hommes de notre race.

C'est le fruit délicat d'une civilisation accomplie, et il y a à peine un siècle que les peuples, ayant compris le sens de ce mot, ont voulu être libres.

A toutes les époques, le progrès de la liberté a été

retardé par ses ennemis naturels, l'ignorance et la superstition, l'esprit de conquête, et l'amour du bien-être, la soif de domination chez le fort, la poursuite de sa subsistance chez le pauvre. Durant de longs intervalles, ce progrès a été complètement arrêté, quand il fallait que des peuples fussent arrachés à la barbarie, ou délivrés des mains de l'étranger, et lorsque la lutte incessante pour l'existence, enlevant aux hommes tout intérêt et toute aptitude aux choses de la politique, leur fesait désirer de vendre leur droit d'aînesse pour un plat de lentilles, ignorants qu'ils étaient du trésor délaissé par eux.

Les amis sincères de la liberté ont été rares dans tous les temps, et souvent ses triomphes ont été dûs à des minorités s'adjoignant des auxiliaires,dont le but n'était pas toujours celui qu'elles poursuivaient, et ce secours, en tout cas plein de dangers, a été parfois même désastreux, parce qu'il fournissait aux adversaires de la liberté, de bonnes raisons à faire valoir contre elle, et qu'après la victoire, la discorde s'allumait pour le partage du butin.

Il n'y a pas eu, dans la marche de la liberté, d'obstacles plus constants et plus difficiles à surmonter que l'incertitude et la confusion sur sa vraie nature. Si des intérêts contraires lui ont fait beaucoup de mal, des idées fausses lui en ont fait plus encore, et sa marche en avant est marquée autant par le progrès des lumières que par celui des lois. L'histoire des institutions d'un peuple est souvent décevante et pleine d'illusions ; car leur efficacité dépend des idées qui les produisent et de l'esprit qui les conserve ; la forme en peut rester

inaltérée, et la substance n'y être plus. Quelques exemples familiers pris dans l'histoire moderne, expliqueront pourquoi j'ai posé le fondement de ma thèse en dehors du domaine de la législation.

On a souvent répété que notre Constitution avait atteint son dernier degré de perfection en 1679, par l'acte d'*habeas corpus*. Cependant trois ans s'étaient à peine écoulés, que Charles II réussit à se rendre indépendant du Parlement.

En 1787, quand les Etats-Généraux allaient s'assembler à Versailles, les Cortès Espagnoles, plus vénérables que notre Chambre des Communes et qui remontaient plus haut que notre *Grande Charte*, furent convoquées après une interruption de plusieurs générations; mais elles supplièrent immédiatement le Roi de s'abstenir de les consulter, et de faire lui-même, de sa propre autorité, les réformes qu'il voudrait.

Selon l'opinion ordinaire, les élections à deux degrés, sont une garantie pour l'esprit de conservation. Mais toutes les assemblées de la Révolution française sont sorties d'élections indirectes. Le suffrage restreint est une sauvegarde non moins réputée pour la monarchie. Mais le parlement de Charles X, élu par 90,000 électeurs, tint tête au Roi, et renversa le trône; tandis que le parlement de Louis-Philippe, choisi par un corps de 220,000 électeurs, soutint humblement la politique des ministres du Roi; et dans le vote fatal qui rejeta la réforme et amena le renversement de la monarchie, la majorité de M. Guizot fut obtenue par les votes de 129 fonctionnaires.

Une Chambre à mandat gratuit est, pour des raisons

manifestes, plus indépendante que la plupart de celles du continent qui reçoivent une indemnité. Mais serait-il juste, en Amérique, d'envoyer un représentant loin comme d'ici à Constantinople, pour vivre les douze mois de l'année à ses frais, dans la capitale la plus chère du monde?

Légalement et en apparence, le Président des Etats-Unis est le successeur de Washington, et il continue à jouir des prérogatives décrites et fixées par la convention de Philadelphie. En réalité, le Président actuel diffère du magistrat imaginé par les fondateurs de la République, aussi profondément que la Monarchie de la Démocratie; on s'attend, quand il arrive au pouvoir, à lui voir déplacer 70,000 fonctionnaires publics, tandis qu'il y a 50 ans, John Quincy Adams, n'en renvoya que deux (1).

La vénalité des charges judiciaires ne peut certainement pas se défendre. Cependant dans l'ancienne monarchie française, cette pratique monstrueuse a créé la seule corporation capable de résister au Roi.

La corruption officielle, qui serait la destruction d'une République, est en Russie un adoucissement salutaire à la pression de l'absolutisme.

Il y a telles conditions enfin, dans lesquelles on pourrait presque dire sans exagération, que l'esclavage lui-même est une étape sur la route de la liberté.

En présence de ces contradictions, nous nous attacherons bien moins dans cette étude, à la lettre morte

---

(1) Ceci était dit avant l'avènement de M. Hayes qui, je crois, n'a renvoyé que très-peu de personnes.

des Edits et des Constitutions, qu'à la pensée vivante des hommes.

On savait parfaitement, il y a un siècle, que quiconque obtenait une audience d'un maître de la Chancellerie, devait en payer trois ; mais personne n'avait pris garde à cette énormité, jusqu'à ce qu'elle eût suggéré à un jeune avocat l'idée qu'il serait peut-être bon de scruter et d'examiner avec une sévère défiance toutes les parties d'un système où de pareilles choses se passaient. Le jour où cet éclair illumina subitement l'esprit ferme et net de Jérémie Bentham, est autrement mémorable comme date dans la politique, que l'administration tout entière de bien des hommes d'Etat. Il serait aisé d'indiquer quelque paragraphe de Saint-Augustin, ou quelque passage de Grotius qui dépasse en influence les actes de cinquante parlements, et notre cause doit plus à Cicéron et à Sénèque, à Vinet et à Tocqueville, qu'aux lois de Lycurgue ou aux cinq Codes français.

Par Liberté, j'entends la certitude que tout homme, en fesant ce qu'il croit être son devoir, sera protégé contre l'influence du pouvoir et des majorités, des préjugés et de l'opinion. L'Etat n'est compétent pour assigner les devoirs, et définir le bien et le mal, que dans sa sphère propre et immédiate. Au-delà de la limite des choses nécessaires à son développement, il ne peut prêter aux citoyens qu'une aide indirecte dans le combat de la vie, en provoquant les influences qui font qu'on résiste aux mauvaises tentations, à savoir, la religion, l'éducation, l'aisance répandue partout.

Dans l'antiquité, l'Etat s'attribuait des droits qui n'étaient pas à lui, et usurpait sur le domaine de la

liberté individuelle. Au moyen âge, son autorité était au contraire trop restreinte, et il souffrait que d'autres l'usurpassent. Les états modernes tombent la plupart du temps dans les deux excès contraires.

Le signe le plus certain auquel nous jugeons si un pays est réellement libre, est la somme de sécurité dont jouissent les minorités.

En vertu de cette définition, la liberté est la condition essentielle et la sauvegarde de la religion ; et c'est dans l'histoire du peuple juif que je puise les premières preuves de ma thèse. Le gouvernement des Israélites était une fédération qui se maintenait non par un lien politique, mais par l'unité de race et de croyance ; elle reposait non sur la force matérielle, mais sur le consentement volontaire. Le principe du *Self-government* était appliqué non-seulement dans chaque tribu, mais dans chaque groupe d'au moins 120 familles ; et il n'y avait aucun privilége de rang, aucune inégalité devant la loi : la monarchie était si étrangère à l'esprit de la primitive communauté, que Samuel osa y résister dans cette protestation et cette admonition fameuses, que tous les empires Asiatiques et beaucoup de ceux d'Europe, n'ont fait que justifier depuis. Le trône fut érigé par contrat, et le roi privé du droit de faire les lois, chez ce peuple qui ne reconnaissait d'autre législateur que Dieu, et dont le but suprême en politique était de restaurer sa constitution dans sa pureté originelle, et de rendre son gouvernement conforme au type idéal consacré par les décrets du ciel. Les hommes inspirés qui s'élevèrent en une suite ininterrompue pour prophétiser contre les tyrans et les usurpateurs, proclamèrent sans

cesse que les lois qui venaient d'en haut, étaient supérieures à des maîtres pleins d'iniquités, et ils en appelaient des autorités établies, du Roi, des prêtres et des princes du peuple, aux forces réparatrices qui dorment dans la conscience inaltérée des masses. Ainsi l'exemple du peuple juif pose les bases sur lesquelles toute liberté a été fondée, à savoir : la doctrine d'une tradition nationale, et celle d'une loi venant d'en haut; le principe qu'une constitution se développe comme une plante, successivement et régulièrement, et non par brusques et radicales altérations; et celui que toute autorité politique doit être jugée et réformée suivant un code qui n'a pas été fait par l'homme. L'action de ces deux principes, unis ou en antagonisme, occupe tout l'espace que nous avons à parcourir ensemble.

Le conflit entre la liberté abritée sous l'autorité divine et l'absolutisme des autorités humaines eut une fin désastreuse. L'an 622, un effort suprême fut fait à Jérusalem pour réformer et sauver l'état. Le grand prêtre tira du temple de Jéhovah le livre de la loi, déserté et tombé en oubli ; peuple et roi jurèrent solennellement de l'observer. Mais cet exemple précoce d'une monarchie tempérée, et de la suprématie de la loi ne fut ni durable ni imité ailleurs, et les forces par lesquelles la liberté triompha doivent être cherchées d'un autre côté.

En 586, l'année même où le flot du despotisme Asiatique submergeait la cité qui avait été et qui était destinée encore à devenir le sanctuaire de la liberté en Orient, un autre berceau se préparait pour elle en Occident, où gardé par la mer, par des mon-

tagnes et par des cœurs vaillants, s'élevait cet arbre magnifique à l'ombre duquel nous vivons, et qui étend ses triomphants rameaux si lentement mais si sûrement sur le monde civilisé.

D'après une parole fameuse de la femme qui fut le plus grand écrivain de son sexe sur le continent, Mme de Staël, la liberté est ancienne ; et c'est le despotisme qui est nouveau. Ça été la gloire d'historiens récents de justifier la vérité de cette maxime. L'âge héroïque de la Grèce la confirme, et elle est plus manifestement vraie encore de l'Europe germanique.

Partout où nous pouvons suivre les traces de la vie primitive des nations Aryennes, nous découvrons des germes qui,dans des circonstances favorables, et assidûment cultivés, auraient fait de ces nations des sociétés libres. Elles manifestent une certaine idée de l'intérêt public dans les affaires communes, peu de respect pour l'autorité extérieure, et un sens imparfait de la fonction et de la suprématie de l'état. Quand la division de la propriété et du travail est incomplète, il n'y a pas grande division de classes, ni de pouvoirs. Tant que les sociétés ne sont pas éprouvées par les problèmes complexes de la civilisation, elles peuvent échapper au despotisme, de même que les sociétés qui ne sont pas troublées par les dissensions religieuses, ne connaissent pas les persécutions. En général, les formes de l'époque patriarcale ont cessé de résister aux progrès de l'absolutisme, lorsque les exigences et les tentations d'une existence perfectionnée ont commencé à se faire sentir ; et sauf une souveraine exception, qu'il n'entre pas dans mon dessein d'aborder aujourd'hui, il est à peu près

impossible de marquer les traces qui en survivent dans les institutions des temps modernes.

Six siècles avant la naissance du Christ, l'absolutisme régnait sans partage. Dans tout l'Orient, il était soutenu par l'immuable puissance des prêtres ou des soldats. En Occident, il n'y avait ni livres sacrés, ni gens dressés à les interpréter ; le clergé ne put parvenir à la prépondérance, et quand les rois furent détrônés, leur pouvoir passa à des aristocraties de naissance. Il s'ensuivit durant bien des générations, une cruelle domination de caste, l'oppression du pauvre par le riche, de l'homme inculte par l'homme éclairé. L'esprit de cette domination trouva son expression passionnée dans les vers du poète aristocrate, Théognis, qui, malgré son génie et son raffinement, avoue qu'il a soif du sang de ses ennemis politiques.

Le peuple de plusieurs de ces cités chercha à se délivrer de ses oppresseurs, par la tyrannie, moins lourde à supporter, d'usurpateurs révolutionnaires. Le remède donna au mal une autre forme et une énergie nouvelle. Les tyrans en Grèce étaient souvent des hommes d'une capacité et d'un mérite extraordinaires, comme quelques uns de ceux qui, au XIVe siècle, se rendirent maîtres des républiques italiennes; mais nulle part, il n'existait de droits garantis par de justes lois, ni de division des pouvoirs.

Le monde fut sauvé de cet abaissement universel par la mieux douée des nations. Athènes, comme d'autres cités, était troublée et opprimée par une caste de privilégiés; mais sans recourir à la violence, elle chargea Solon de réviser ses lois. Jamais choix plus heureux n'a été mentionné par l'histoire. Solon n'était

pas seulement le sage par excellence à Athènes, il fut le génie politique le plus profond de toute l'antiquité. De la manière la plus simple, la plus pacifique, sans verser une goutte de sang, il accomplit une révolution, qui,en donnant la liberté à sa patrie, fut le premier pas dans cette carrière que notre âge se fait gloire encore de poursuivre, et il fonda des institutions que rien, si ce n'est le christianisme, ne surpassa jamais dans l'œuvre de la régénération du monde.

La classe aristocratique avait été seule en possession du droit de faire et d'appliquer les lois; il le lui conserva, mais en attribuant à la richesse une part de ce qui avait été le privilége exclusif de la naissance. Le riche, qui seul avait les moyens de soutenir le fardeau public de l'impôt et de la guerre, fut admis par Solon à participer au pouvoir dans la proportion des charges qu'il supportait. Les classes pauvres, exemptes de taxes directes, étaient exclues des fonctions publiques. Solon leur donna voix dans l'élection des magistrats à choisir dans les classes supérieures, et le droit de faire rendre compte. Cette concession, si minime en apparence, fut le point de départ d'une transformation considérable. Elle introduisait l'idée que tout homme devait participer au choix de ceux à la droiture et à la sagesse desquels il était obligé de confier sa fortune, sa famille et sa vie. Et cette idée, en inaugurant le règne de l'influence morale, renversa de fond en comble la notion reçue, que toute autorité humaine repose sur la force matérielle. Le gouvernement librement accepté se substituait au gouvernement de contrainte et la pyramide, qui avait reposé jusque là sur sa pointe, fut rétablie sur

sa base. En fesant de chaque citoyen le gardien de ses propres intérêts, Solon introduisait dans le gouvernement l'élément démocratique. La gloire la plus haute d'un chef d'Etat, disait-il, est de créer un gouvernement populaire. Persuadé qu'il ne faut se livrer complètement à personne, il soumit tous ceux qui exerçaient le pouvoir, au contrôle vigilant de ceux pour qui ils agissaient. On n'avait connu jusque-là d'autre remède aux troubles politiques, que la concentration du pouvoir dans une seule main. Solon entreprit de les prévenir par la division des pouvoirs. Il donna au petit peuple toute l'influence qu'il le jugea capable d'exercer utilement, de sorte que l'Etat n'était pas livré au gouvernement despotique.

L'essence de la démocratie est d'obéir non à un maître, mais à la loi. Solon admettait qu'il n'y a pas de formes politiques définitives et invariables, et qu'elles doivent s'adapter aux faits existants. Il pourvut si bien à la révision de ses lois, sans en rompre la continuité et sans que la stabilité en souffrît, que plusieurs siècles après lui, les orateurs athéniens lui attribuaient et nommaient encore de son nom, tout le système des lois de l'Attique.

Le sens de leur développement fut déterminé par la doctrine fondamentale de Solon, que la puissance politique doit être en raison des services rendus. Dans la guerre des Perses, les services de la démocratie effacèrent ceux des ordres patriciens, car la flotte qui balaya les Asiatiques de la mer Egée, était manœuvrée par les plus pauvres des Athéniens.

La classe dont la valeur avait sauvé l'Etat et préservé la civilisation européenne, avait acquis un titre à

l'accroissement de son influence et de ses priviléges. Les fonctions publiques qui avaient été le monopole des riches, furent largement ouvertes aux pauvres et pour mieux leur en assurer une part, toutes, sauf les plus élevées, furent tirées au sort. Les anciennes classes dominantes allaient ainsi s'affaiblissant, et aucune règle de morale ou de politique ne parvenait à s'établir au milieu de ces perpétuels changements, pour donner quelque fixité à l'ordre social. Mais les progrès mêmes de la démocratie firent apparaître les difficultés de ce régime.

L'instabilité qui régnait dans les formes extérieures, menaçait d'attaquer les principes mêmes du gouvernement. Les croyances nationales cédaient au doute, et le doute n'était pas encore le commencement de la science. Il y avait eu un temps où les devoirs de la vie publique aussi bien que ceux de la vie privée, s'identifiaient avec la volonté des Dieux. Mais ce temps n'était plus. Un haut idéal religieux s'était maintenu par le culte de Pallas, la déesse tutélaire d'Athènes et par celui d'Apollon, rendant du sanctuaire assis entre les sommets jumeaux du Parnasse, des oracles qui firent tant pour la nationalité grecque. Mais lorsque les hommes éclairés de la Grèce eurent appliqué leurs facultés critiques si pénétrantes au système de leurs croyances héréditaires, ils eurent bien vite conscience de la corruption de mœurs et de la dégradation d'esprit, engendrées par des Dieux tels qu'on les avait conçus. La moralité publique ne trouvait pas d'appui dans la religion nationale. L'éducation morale n'était plus donnée par les Dieux, et on ne la trouvait pas encore dans les livres. Il n'existait ni recueil vénérable expliqué par des docteurs,

ni enseignement proclamé par des hommes d'une sainteté réputée, comme ces maîtres de l'extrême Orient, dont la parole gouverne encore la foi de près de la moitié du genre humain.

L'effort fait pour se rendre compte des choses par une observation attentive et un raisonnement exact eut pour premier résultat de détruire. Il vint un temps où les philosophes du Portique et de l'Académie, réduisirent les préceptes de la sagesse et de la vertu en un système si serré et si profond, que la tâche des théologiens chrétiens en a été considérablement allégée. Mais ce temps n'était pas encore venu.

L'époque de doute et de transition durant laquelle les Grecs passèrent des conceptions obscures de la mythologie, à la lumière éclatante de la science, fut l'âge de Périclès ; et le travail quicommençait alors à absorber toute l'énergie de l'intelligence grecque, pour substituer une vérité certaine aux prescriptions d'autorités affaiblies, est le mouvement le plus puissant des annales profanes de l'humanité, car même après le progrès immense accompli par le christianisme, nous lui devons beaucoup de ce que nous savons en philosophie, et certainement la meilleure part de nos connaissances en politique.

Périclès, alors à la tête du gouvernement athénien, fut le premier homme d'Etat devant lequel se dressa le problème qu'imposait au monde politique le déclin rapide des croyances traditionnelles. Aucune autorité en morale ou en politique qui ne fût ébranlée par la secousse. Pas de guide à qui se fier sûrement, pas de règle valable à laquelle on pût se rapporter pour vérifiier ou réfuter

les opinions qui prévalaient. Si le sentiment public se méprenait sur ce qui est bien, il n'y avait pas de contrôle possible. Le peuple était en fait le siége de la connaissance du bien et du mal. Dans le peuple résidait donc aussi la toute puissance.

La philosophie politique de Périclès se conforma à cette conclusion. Il renversa résolument tous les étais qui soutenaient encore la prépondérance artificielle de la richesse. Au lieu de l'ancienne doctrine que le pouvoir va avec la terre, il introduisit l'idée que le pouvoir doit être distribué assez équitablement pour donner à chacun une égale sécurité. Il déclara tyrannique qu'une partie de la communauté gouvernât seule, ou qu'une classe pût faire des lois pour une autre classe.

L'abolition des privilèges n'aurait servi qu'à transférer au pauvre la suprématie du riche, si Périclès n'avait rétabli la balance en restreignant le droit de cité aux seuls Athéniens de pure origine. Cette mesure réduisit à 14,000 citoyens la classe que nous appellerions le tiers état, et elle fut à peu près égale en nombre à la classe la plus élevée. Périclès tenait que tout Athénien qui négligeait de prendre part aux affaires publiques,fesait tort à la communauté. Afin que personne ne pût être exclu pour cause de pauvreté, il fit décider que le pauvre serait payé de ses services sur les fonds de l'Etat; car son administration du tribut fédéral avait amassé un trésor de plus de deux millions sterling (50,000,000 frs).

L'instrument de sa puissance était l'art de la parole. Il gouvernait par la persuasion. Tout se décidait après discussion et délibération publiques, et toute autorité

s'inclinait devant l'ascendant de l'intelligence. L'idée que le but des constitutions n'est pas d'assurer, mais d'empêcher la prédominance d'aucun des intérêts rivaux, de préserver avec un soin égal l'indépendance du travail et la sécurité de la propriété, de soustraire le riche à l'envie, et le pauvre à l'oppression, cette idée marque le point culminant qu'atteignit en Grèce l'art de gouverner. Elle survécut à peine au grand patriote qui la conçut, et l'histoire entière est remplie de la lutte que se livrent ceux qui possèdent l'argent ou la terre d'un côté, et le nombre de l'autre, pour faire pencher à leur profit la balance du pouvoir.

Une génération se leva qui n'a jamais eu d'égale en talents, une génération d'hommes dont les œuvres en poésie et en éloquence font encore l'envie du monde, et n'ont pas été surpassées en histoire, en philosophie ou en politique. Mais comme homme d'Etat, elle ne produisit pas de successeur à Périclès, et personne après lui ne put porter le sceptre tombé de ses mains.

Les nations avaient fait un pas important dans la voie du progrès, le jour où la constitution d'Athènes adopta le principe que chaque intérêt aurait le droit et les moyens de s'affirmer. Mais il n'y avait pas de recours pour ceux qui étaient battus dans le scrutin. La loi ne mettait aucun frein au triomphe des majorités; rien ne défendait la minorité du châtiment sévère infligé à sa défaite. Quand l'influence prépondérante de Périclès ne se fit plus sentir, le conflit entre les classes se déchaîna sans contrainte; et le massacre qui décima les rangs les plus élevés, dans la guerre du Péloponèse, donna une prépondérance irrésistible aux couches sociales infé-

rieures. L'esprit inquiet et curieux des Athéniens était prompt à découvrir la raison d'une institution ou les conséquences d'un principe, et leur constitution se précipita de l'enfance à la décrépitude, avec une rapidité sans exemple.

Deux générations ont suffi à remplir l'intervalle entre la première admission de l'élément populaire dans le gouvernement, sous Solon, et la chûte de l'Etat. Leur histoire fournit un exemple classique du péril de la démocratie,dans des conditions pourtant singulièrement favorables. Les Athéniens en effet n'étaient pas seulement braves, bons patriotes et capables de se sacrifier généreusement, ils étaient encore les plus religieux de tous les Grecs. Ils tenaient en grand respect la constitution qui leur avait donné la richesse et l'égalité, avec le lustre de la liberté, et ils ne mirent jamais en question les lois fondamentales qui réglaient l'immense pouvoir de l'Assemblée.

Ils toléraient la plus grande diversité d'opinions, et une grande liberté de parole; leur humanité envers leurs esclaves excitait l'indignation des partisans, même les plus éclairés,de l'aristocratie,dans les autres cités.Ils furent ainsi le seul peuple de l'antiquité qui devint grand par des institutions démocratiques.

Mais la possession du pouvoir absolu qui corrompt la conscience des monarques, endurcit leur cœur, et trouble leur intelligence, exerça son influence démoralisante sur la glorieuse démocratie d'Athènes. S'il est mauvais d'être opprimé par une minorité, il est pire de l'être par une majorité. Il y a en effet dans les masses un fonds de puissance latente tel,que la minorité peut rare-

ment y résister, quand une fois il est mis en mouvement, tandis que, contre la volonté absolue de tout un peuple, il n'y a ni appel, ni rémission, ni refuge, si ce n'est la trahison.

La classe la plus humble et la plus nombreuse réunissait en elle à Athènes, les pouvoirs législatif, judiciaire et même en partie le pouvoir exécutif. La philosophie qui dominait alors lui enseignait qu'il n'y a pas de loi supérieure à celle de l'Etat, et que dans l'Etat, le législateur est au-dessus de la loi. Il suivait de là que le peuple souverain avait le droit de faire tout ce qu'il pouvait, et n'était lié par d'autre règle du bien et du mal que sa propre convenance. Dans une occasion mémorable, les Athéniens assemblés déclarèrent monstrueux d'être empêchés de faire ce qu'il leur plaisait. Comme aucune force n'existait qui pût les contenir, ils décidèrent qu'aucun devoir non plus ne pouvait les astreindre, et qu'ils ne voulaient obéir à d'autres lois qu'à celles qu'ils auraient faites eux-mêmes.

C'est dans cette voie que le peuple émancipé d'Athènes devint un tyran ; et ce gouvernement, le pionnier de la liberté Européenne, mérita d'être condamné par la terrible unanimité de tous les sages de l'antiquité. Le peuple Athénien perdit la cité pour avoir voulu diriger la guerre dans les délibérations de la place publique. Comme la République Française, il mit à mort ses généraux malheureux. Il traita les provinces sujettes avec tant d'iniquité, que l'empire de la mer lui échappa. Il dépouilla si bien les riches, que les riches finirent par conspirer avec les ennemis du dehors; enfin il couronna ses fautes et ses crimes par le martyre de Socrate.

La domination absolue du nombre n'avait duré qu'un quart de siècle, et désormais l'état n'avait plus rien à perdre que l'existence. Les Athéniens, las et désespérés, reconnurent alors la vraie cause de leur ruine. Ils comprirent que pour établir la liberté, la justice et de bonnes lois, il est aussi nécessaire à la démocratie de se contenir elle-même que de contenir l'oligarchie. Ils résolurent de reprendre les bases d'autrefois, et de restaurer l'ordre de choses qui avait subsisté, alors que le monopole du pouvoir avait été enlevé aux riches sans avoir encore passé aux pauvres. Une première restauration échoua, et elle est surtout à noter parce que,selon Thucydide dont le jugement est toujours si sûr en politique, elle donna à Athènes le meilleur gouvernement qu'elle eut jamaïs. Une autre tentative fut renouvelée avec plus de maturité et des intentions plus sincères. Les partis hostiles, réconciliés, proclamèrent une amnistie pour la première fois dans l'histoire. Ils résolurent de gouverner de commun accord. Les lois sanctionnées par la tradition furent réduites en un code; et nul acte de l'assemblée souveraine n'était valable, s'il y était contraire. Un large espace était laissé entre les limites inviolables de la Constitution, et les décrets qui devaient satisfaire aux besoins et aux idées du jour; le système légal qui était l'œuvre des générations, échappait ainsi aux caprices passagers de la volonté populaire.

Le repentir des Athéniens venait trop tard pour sauver la République. Mais la leçon à retirer de cette expérience durera toujours; elle nous apprend que le gouvernement par le peuple entier, étant le gouverne-

ment de la classe la plus nombreuse et la plus puissante, est un danger de la même nature que la monarchie absolue, et demande, presque pour les mêmes raisons, des institutions qui le protègent contre lui-même, et qui maintiennent le règne permanent de la loi contre les fluctuations arbitraires de l'opinion.

En même temps que la liberté naissait et déclinait à Athènes, Rome était occupée des mêmes problèmes avec un sens pratique plus profond et plus de succès momentané, mais pour aboutir à une catastrophe bien plus formidable encore. Ce qui avait été pour les Athéniens à l'esprit subtil, un développement poussé à outrance par le jeu de la logique, fut à Rome le conflit de forces rivales. La politique spéculative n'avait aucun attrait pour le génie sévère et pratique des Romains. Ils ne cherchaient pas, pour se tirer d'une difficulté, la voie la plus ingénieuse, mais celle qui était indiquée par des cas analogues; ils accordaient moins d'influence à l'impulsion et à l'esprit du moment qu'aux précédents et à l'exemple. Leur caractère particulier les portait à faire remonter l'origine de leurs lois à des temps reculés, et dans leur désir de bien établir la continuité de leurs institutions, et de se soustraire au reproche d'innovation, ils imaginèrent l'histoire légendaire des Rois de Rome. Leur progrès fut lent à cause de leur attachement presque superstitieux à la tradition; ils n'avancèrent que contraints par une nécessité presque inévitable et les mêmes questions se représentèrent souvent avant d'être résolues.

L'histoire constitutionnelle de la République roule uniquement sur les efforts des patriciens, les seuls vrais

Romains d'après eux, pour retenir dans leurs mains le pouvoir arraché aux Rois, et sur ceux des plébéïens pour en obtenir une part égale. Et cette lutte qui s'était terminée en une génération chez les Athéniens ardents et jamais en repos, dura plus de deux siècles, depuis le temps où la plèbe encore exclue du gouvernement de la cité, était sujette à l'impôt et astreinte à servir sans solde, jusqu'à l'an 285 où elle fut admise à l'égalité politique. 150 années de gloire et d'une prospérité inouïe suivirent alors; puis, du conflit ancien, ransigé plutôtt que théoriquement résolu, une lutte nouvelle s'éleva qui était sans issue. La masse des familles les plus pauvres, encore appauvries par un service militaire sans trêve, étaient tombées dans la dépendance d'une aristocratie d'environ 2000 riches, qui se partageaient entre eux les immenses domaines de l'état. Quand le mal devint trop aigu, les Gracques voulurent y porter remède en amenant les classes riches à distribuer une portion des terres publiques au petit peuple.

L'ancienne et illustre aristocratie de naissance et de rang avait fait précédemment une opiniâtre résistance; pourtant elle avait su l'art de céder. L'aristocratie nouvelle, plus égoïste, était incapable de l'apprendre. Le caractère du peuple avait changé avec le sujet bien plus grave du débat. La lutte pour le pouvoir politique avait été conduite avec cette modération qui est une qualité si honorable des partis en Angleterre. Le combat pour le bien-être, au contraire, devint bien vite aussi féroce que les guerres civiles en France. Repoussé par les riches après une lutte de 22 années, le peuple, qui par 320,000 de ses membres, vivait des distributions pu-

bliques, était prêt à suivre quiconque promettait de lui faire obtenir par la violence ce qui lui était refusé par la loi. Pendant un temps, le Sénat, représentant l'ancien ordre des choses menacé, fut assez fort pour triompher de tous les chefs populaires ; mais Jules César, le plus habile des hommes dans l'art impérial de gouverner, appuyé sur les soldats qu'il avait guidés dans une carrière inouïe de conquêtes et sur les masses faméliques qu'il gagnait par ses largesses, l'emporta enfin, et par une série de mesures exemptes de violence et d'illégalités, convertit la République en une monarchie.

L'empire conserva les formes républicaines jusqu'au règne de Dioclétien ; mais la volonté des empereurs était aussi irrésistible, que l'avait été celle du peuple après la victoire des Tribuns. Leur pouvoir était arbitraire, même quand ils en usaient le plus sagement ; et pourtant l'Empire romain fut plus utile que la République à la cause de la liberté dans l'humanité. Je ne parle pas, bien entendu, de l'accident heureux mais passager, d'empereurs qui firent bon usage de leur immense pouvoir, comme Nerva dont Tacite dit qu'il allia deux choses d'ailleurs incompatibles, la monarchie et la liberté. Je ne veux pas dire non plus que l'empire fut ce que ses panégyristes prétendaient, la perfection de la Démocratie. En réalité il n'était qu'un despotisme odieux et mal déguisé. Mais Frédéric-le-Grand, quoique despote, était ami de la tolérance et de la libre discussion. Les Bonapartes aussi étaient des despotes; pourtant aucun souverain libéral fut-il jamais accepté de la masse de la nation comme le premier Napoléon, après

qu'il eut détruit la République en 1805, ou Napoléon III au faîte de sa puissance en 1859 ?

L'Empire romain avait ce genre de mérites qui, à distance et surtout après un long temps écoulé, touche les hommes plus profondément que la sombre tyrannie qui se fesait sentir dans le voisinage du palais. Le pauvre avait ce qu'il avait en vain réclamé sous la République. Le riche était plus en sûreté que sous le Triumvirat. Les droits des citoyens Romains avaient été attribués aux populations des provinces. A l'époque impériale appartiennent la meilleure partie de la littérature latine et la législation civile presque tout entière; et ce fut l'Empire qui adoucit l'esclavage, établit la tolérance religieuse, ébaucha un commencement de droit des gens et créa un système complet du droit de propriété.

La république que César renversa n'avait été rien moins qu'un état libre. Avec d'admirables garanties pour les droits du citoyen, elle n'avait qu'un mépris sauvage pour les droits des hommes, et permettait au Romain libre de traiter d'une manière atroce ses enfants, ses débiteurs, ses serviteurs, ses prisonniers et ses esclaves.

Elle tenait en mince estime ces idées plus hautes de droit et de devoir qu'on ne trouve pas inscrites sur les tables de la loi, mais qui étaient familières aux généreux esprits de la Grèce, et la philosophie qui traitait de ces spéculations était doublement proscrite, comme prêchant à la fois la révolte et l'impiété.

En l'an 155, le philosophe Athénien Carnéade avait paru à Rome, chargé d'une mission politique. Dans

l'intervalle des affaires officielles, il prononça deux discours, pour donner aux vainqueurs barbares de sa patrie une idée des controverses qui étaient à la mode dans les écoles d'Athènes. Le premier jour, il discourut sur le droit naturel; le jour suivant il nia l'existence de ce droit, arguant de ce que toutes les notions que nous avons du bien et du mal dérivent de la loi positive.

A partir de cette mémorable révélation des idées de la Grèce, le génie du peuple conquis tint ses vainqueurs asservis. L'esprit des hommes publics les plus éminents de Rome, tels que Scipion et Cicéron, se forma à l'école des Grecs, et ses jurisconsultes subirent la discipline rigoureuse de Zénon et de Chrysippe.

Si, nous arrêtant au deuxième siècle, alors que l'influence du christianisme devient sensible, nous voulions juger de la science politique des anciens par l'état de leur législation, nous en aurions une mince idée. Les notions dominantes sur la liberté étaient imparfaites, et les efforts pour les réaliser restaient bien loin du but. Les anciens s'entendaient à organiser le pouvoir, bien mieux qu'à organiser la liberté. Ils concentraient tant de prérogatives dans les mains de l'Etat, qu'il ne restait à l'individu aucun terrain solide, où il pût s'abriter contre son autorité, et assigner des bornes à son action. Le vice de l'Etat classique, c'était d'être à la fois Eglise et Etat, si je puis me permettre cet anachronisme qui rend bien ma pensée. La morale ne se distinguait pas de la religion ou de la politique; il n'y avait qu'un législateur et qu'une autorité. L'Etat, qui fesait déplorablement peu pour l'éducation, pour la science pratique, pour l'assistance des indigents et des

infirmes, ou pour les besoins spirituels de l'homme, exigeait cependant que toutes les facultés du citoyen fussent mises à son service et prétendait déterminer tous ses devoirs. Individus et familles, associations ou rapports quelconques de dépendance,étaient autant d'aliments que le pouvoir Souverain consommait pour ses propres besoins. Ce qu'était l'esclave dans la main de son maître, le citoyen l'était dans la main de l'Etat. Les devoirs les plus sacrés s'évanouissaient devant l'utilité publique. C'était pour le salut du navire seulement qu'il y avait des passagers. Par leur mépris des intérêts de l'individu, du bien-être moral et du progrès des peuples, la Grèce et Rome détruisirent toutes deux les éléments vitaux sur lesquels repose la prospérité des nations, et elles moururent du dépérissement des familles et de la dépopulation du pays. Elles ne survécurent pas dans leurs institutions, mais dans leurs idées; et par leurs idées, notamment sur l'art de gouverner, elles sont restées « les reines mortes mais encore couronnées qui commandent à nos esprits du fond de leur tombeau. » C'est à elles en effet qu'on peut rapporter presque toutes les erreurs qui minent la société politique, le Communisme, l'Utilitarisme ou doctrine de la raison d'Etat, la confusion entre la tyrannie et l'autorité, entre la licence et la liberté.

On doit à Critias la notion de l'homme à l'état de nature, vivant originairement dans la violenee et sans lois.

Le communisme, dans sa forme la plus grossière, était prêché par Diogène de Sinope.

D'après les Sophistes, il n'y a pas de devoirs au-dessus

de ce qui est utile, pas de vertu en dehors de ce qui plaît. Les lois sont une invention des faibles pour dérober aux forts la jouissance naturelle de leur supériorité. Il vaut mieux infliger le dommage que le souffrir ; et de même qu'il n'y a pas de jouissance plus grande que de faire le mal sans crainte de châtiment, il n'y a pas non plus de pire mal que de souffrir sans espoir de vengeance. La justice est le masque des cœurs lâches ; la vraie sagesse c'est l'injustice ; devoirs, soumission, oubli de soi-même, tout cela n'est qu'imposture et hypocrisie. Le pouvoir des gouvernants est absolu et fait ce qu'il lui plait ; les sujets n'ont pas le droit de se plaindre du mal qu'il leur inflige ; mais ils sont toujours libres de désobéir, s'ils peuvent échapper à la contrainte et au châtiment. Le bonheur est d'être puissant, et de ne pas devoir obéir ; celui qui gagne un trône par le meurtre et la trahison mérite vraiment qu'on l'envie.

Epicure ne différait que très-peu de ces apôtres du code du despotisme révolutionnaire. Toute société, disait-il, est fondée sur un contrat de protection mutuelle. Le bien et le mal sont des mots de convention, car le ciel fait tomber sa foudre aussi bien sur le juste que sur l'injuste. L'objection contre le mal, n'est pas dans l'acte même, mais dans ses conséquences pour celui qui le commet. Les sages ont imaginé les lois, non pour se lier, mais pour se protéger ; et lorsque elles ne sont plus utiles, elles cessent d'obliger.

Les sentiments illibéraux des métaphysiciens, même les plus illustres, sont mis à nu dans cette parole d'Aristote, que la marque des pires gouvernements est de laisser aux hommes la liberté de vivre comme il leur plaît.

Qu'on ne l'oublie pas en effet : Socrate qui fut le meilleur des païens, ne connaissait pas pour les hommes de règle plus haute de leurs jugements ni de guide plus sûr pour se conduire que les lois de leur pays. Platon, dont la sublime doctrine s'approchait déjà tant du Christianisme que des théologiens renommés voulaient que ses livres fussent proscrits, de peur que les hommes ne s'en contentassent et ne devinssent indifférents à un dogme plus haut, — Platon à qui il fut donné d'avoir cette prophétique vision du Juste, accusé, condamné, flagellé et mourant sur la croix, — Platon fit servir la plus splendide intelligence qui fut jamais le partage d'un homme, à plaider l'abolition de la famille, et l'abandon des enfants ; Aristote, le moraliste le plus clairvoyant entre les anciens, ne trouvait pas mauvais qu'un peuple se jetât sur un autre peuple pour le réduire en servitude ; même parmi les modernes, ne voyons-nous pas des hommes de génie égaux à ces anciens, soutenir des doctrines politiques non moins criminelles ou absurdes, et ne sommes-nous pas ainsi forcés de proclamer qu'une aveugle légion d'erreurs obstrue les voies de la vérité ; que la pure raison est aussi impuissante que la tradition à résoudre le problème du gouvernement libre ; que ce gouvernement est le fruit d'une longue, complexe et dure expérience ; et que la recherche des moyens par lesquels la divine sagesse a enseigné aux nations à comprendre et à accomplir les devoirs de la liberté, n'est point la part la moins précieuse de cette véritable philosophie, qui s'étudie « à affirmer l'éternelle Providence, et à justifier ses voies aux yeux des hommes. »

Mais je n'aurais donné qu'une idée bien incomplète de la sagesse antique si, après avoir montré tout ce qu'elle renfermait de profondément faux, je laissais croire que ses préceptes ne valaient pas mieux que ses exemples. Tandis que les hommes d'état, les sénats et les assemblées populaires donnaient le spectacle de tous les genres d'erreurs, une noble littérature naissait, où un trésor inestimable de science politique venait s'amasser, et qui exposait avec une merveilleuse sagacité les vices des institutions régnantes.

Le point sur lequel les anciens étaient le plus unanimement d'accord est le droit du peuple à se gouverner et son incapacité à se gouverner seul. Pour écarter cette difficulté et donner à l'élément populaire une large part du pouvoir, mais sans monopole, ils adoptèrent très-généralement la théorie du gouvernement tempéré. Ils différaient de nous sur ce sujet, en ce que les Constitutions modernes ont été imaginées pour limiter la monarchie ; chez eux, elles le furent pour mettre un frein à la Démocratie.

Cette idée prit naissance au temps de Platon, — qui d'ailleurs la rejetait — lorsque les monarchies et les oligarchies primitives eurent disparu; elle fut en faveur longtemps encore après que toutes les Démocraties avaient été absorbées dans l'Empire Romain. Mais tandis qu'un prince absolu ne cède une portion de son autorité que contraint par la force, un peuple souverain, quand il renonce à ses prérogatives, se rend à l'influence de la Raison. Et dans tous les temps il a paru plus facile de limiter le pouvoir par la force que par la persuasion.

Les auteurs anciens voyaient très-bien que tout principe de gouvernement qui reste seul debout, finit par être poussé à l'extrême, et provoque une réaction. La monarchie tombe dans le despotisme. L'aristocratie tourne en oligarchie. La démocratie va se développant en suprématie du nombre. Ils s'imaginèrent donc qu'en restreignant chaque élément par sa combinaison avec les autres, le germe inné de la destruction serait détruit, et que l'état jouirait d'une éternelle jeunesse. Mais cette combinaison harmonique de Monarchie, d'Aristocratie et de Démocratie, qui était l'idéal de tant d'écrivains, et qu'ils supposaient avoir été réalisée par Sparte, par Carthage et par Rome, ne le fut en effet jamais dans l'antiquité. Enfin Tacite plus sage que les autres, confessa que la Constitution tempérée, bien qu'admirable en théorie, était difficile à établir et impossible à maintenir. Cet aveu décourageant n'est pas contredit par une expérience plus récente. On en a fait de nombreux essais avec des moyens inconnus aux anciens : le Christianisme, le gouvernement parlementaire, la liberté de la presse. Pourtant il n'y a pas d'exemple d'une constitution ainsi balancée qui ait duré un siècle. Si elle a réussi quelque part c'est dans notre heureux pays d'Angleterre et de nos jours. Mais savons-nous combien de temps encore la sagesse de la nation pourra la maintenir ?

Le lien fédéral n'était pas moins familier aux anciens que la forme constitutionnelle. En effet, le type de toutes les républiques était la cité, se gouvernant par ses habitants réunis sur la place publique. Une administration centrale embrassant plusieurs cités ne leur

était connue que sous la forme de l'oppression; celle de Sparte sur les Messéniens, d'Athènes sur ses confédérés, et de Rome sur l'Italie.

Les ressources qui dans les temps modernes permettent à un grand peuple de se gouverner au moyen d'un centre unique, n'existaient pas. Le fédéralisme seul pouvait sauvegarder l'égalité; et il se produisit plus souvent alors que dans le monde moderne.

Si la division du pouvoir entre les différentes classes de l'état est la manière la plus efficace de contenir la monarchie, cette division entre plusieurs états est le meilleur frein à la Démocratie. En multipliant les centres de gouvernement et de discussion, elle provoque la diffusion de la science politique et maintient une opinion publique saine et indépendante. C'est la sauvegarde des minorités et la consécration d'un gouvernement libre.

Le fédéralisme, quoiqu'il puisse être compté parmi les meilleures conceptions du génie pratique de l'antiquité, sortit pourtant de la nécessité, et son essence fut imparfaitement reconnue en théorie. Quand les Grecs commencèrent à réfléchir sur les problèmes des sociétés, leur premier soin fut de prendre les choses dans l'état où elles étaient et ils firent de leur mieux pour les expliquer et les défendre. L'enquête stimulée chez nous par le doute, commença chez eux par l'admiration. Le plus illustre des philosophes primitifs, Pythagore, émit une théorie tendant à maintenir le pouvoir politique dans les classes instruites, et il s'efforça d'ennoblir une forme de gouvernement généralement fondée sur l'ignorance populaire et sur les intérêts des grands. Il prôna l'autorité et la subordination, il insista plus sur les devoirs que sur les

droits, sur la Religion que sur la politique ; son système périt dans la Révolution qui emporta les Oligarchies. Cette Révolution démocratique développa ensuite sa propre philosophie; j'en ai décrit les excès.

Mais dans l'intervalle des deux ères, entre la didactique sévère des premiers Pythagoriciens et les théories dissolvantes de Protagoras, un philosophe se leva qui se tint à égale distance des deux extrêmes et dont les maximes ardues ne furent jamais bien comprises ou appréciées à leur valeur avant notre temps. Héraclite d'Ephèse déposa son livre dans le temple de Diane. Le livre a péri comme le temple et le culte lui-même, mais des fragments en ont été recueillis et interprétés avec une ardeur inouïe par ceux de ses disciples, — théologiens, philosophes et politiques — engagés le plus avant dans les travaux et les questions de notre siècle. Le logicien le plus renommé de la dernière génération fit siennes toutes les maximes d'Héraclite, et le plus brillant agitateur parmi les Socialistes du continent, composa un livre de 840 pages en l'honneur du maître.

Héraclite déplorait que les masses fussent sourdes à la vérité, et qu'elles méconnussent qu'il y a plus dans un seul homme de bien que dans des milliers d'hommes ordinaires, mais il ne professait aucun respect superstitieux pour l'ordre de choses existant. La discussion, disait-il, est source et maîtresse de toute chose. La vie est un perpétuel mouvement ; le repos c'est la mort. Personne ne peut plonger deux fois dans le même courant, car il coule et passe toujours, et jamais il n'est le même. Une seule chose est fixe et certaine dans le continuel changement, c'est la Raison universelle et sou-

veraine, qu'il n'est pas donné à tous les hommes de connaître mais qui est leur patrimoine commun. Les lois se soutiennent non par une autorité humaine, mais comme découlant d'une loi unique qui est divine. Ces maximes qui rappellent dans ses grands contours la vérité politique que nous ont donnée les Livres Saints, et qui nous transportent d'un seul coup jusqu'aux derniers enseignements de nos contemporains les plus éclairés, demanderaient d'être grandement élucidées et commentées. Héraclite est malheureusement si obscur que Socrate ne parvenait pas à le comprendre, et je n'oserais prétendre y avoir mieux réussi.

Si le sujet de cette conférence était l'histoire de la science politique, la place la plus vaste et la plus haute devrait y appartenir à Platon et Aristote. Les *Lois* de l'un, la *Politique* de l'autre, me paraissent être les livres dont nous pouvons le plus apprendre sur les principes de la politique, si je puis m'en rapporter à ma propre expérience. La pénétration avec laquelle ces grands maîtres de la pensée analysèrent les institutions de la Grèce et exposèrent leurs vices, n'a été surpassée par personne dans la littérature moderne; ni par Burke ou Hamilton, les plus grands écrivains politiques du siècle dernier, ni par Tocqueville ou Roscher, les plus éminents du nôtre. Platon et Aristote étaient des philosophes amoureux non d'une liberté déréglée, mais d'un gouvernement éclairé. Ils virent les désastreux effets des efforts mal dirigés vers la liberté; et ils décidèrent qu'il valait mieux ne pas lutter pour elle, mais se contenter d'une administration forte, s'attachant prudemment à rendre les hommes riches et heureux. Il

est vrai que liberté et bon gouvernement ne s'excluent pas; il y a même d'excellentes raisons pour qu'ils marchent l'un avec l'autre; mais en fait ils ne vont pas nécessairement ensemble; il s'en faut.

La liberté n'est pas un moyen pour arriver à une fin politique plus haute. Elle est elle-même la fin politique la plus haute. On ne la recherche pas pour s'assurer une bonne administration publique, mais comme garantie dans la poursuite des objets les plus précieux de la société civile et de la vie privée. L'accroissement de la liberté dans l'état peut quelquefois diminuer l'aisance et amener un préjudice; il peut même retarder une loi utile, amoindrir la force guerroyante, et restreindre les bornes d'un Empire. On pourrait dire que, beaucoup de choses sans doute iraient plus mal en Angleterre et en Irlande sous un despotisme intelligent, mais que d'autres en iraient mieux; que le gouvernement Romain était plus éclairé sous Auguste et Antonin que sous le Sénat et dans les jours de Marius et de Pompée. Un esprit généreux préfère voir son pays pauvre, faible et sans autorité, mais libre, plutôt que puissant et prospère, mais esclave. Il vaut mieux être citoyen d'une humble république dans les Alpes, sans aucune perspective d'influence au-delà d'une étroite frontière, que sujet de l'autocratie superbe qui couvre de son ombre la moitié de l'Asie et de l'Europe. On peut alléguer d'un autre côté que la liberté n'est pas le résumé ou l'équivalent de toutes les choses pour lesquelles les hommes doivent vivre; que pour être réelle elle doit avoir des limites, et que ces limites sont variables; que la civilisation en avançant investit l'état de droits et de devoirs plus grands, et

impose aux citoyens une contrainte plus grande et des fardeaux plus lourds ; qu'une communauté intelligente et très-éclairée peut comprendre l'utilité de devoirs impérieux qui, à un degré moindre d'avancement, seraient regardés comme insupportables ; que le progrès libéral n'est pas chose vague et indéfinie, mais tend vers ce point où les citoyens ne sont plus soumis à d'autres restrictions qu'à celles dont ils sentent l'avantage; qu'un pays libre peut être moins en état de faire beaucoup pour l'avancement de la religion, pour prévenir le vice, ou pour soulager la misère, qu'un autre qui n'est pas retenu de courir les grandes et chanceuses entreprises par le sacrifice de quelques droits individuels, ou une certaine concentration de pouvoir; enfin que l'objectif suprême de la politique peut être quelquefois momentanément délaissé, pour donner satisfaction à des besoins moraux plus élevés.

Ma thèse n'implique aucune contradiction avec ces tempéraments. Nous nous occupons non des effets de la liberté, mais de ses causes. Nous recherchons quelles influences ont amené le contrôle dans des gouvernements jusque-là arbitraires, soit par la division des pouvoirs, soit par l'appel à une autorité placée plus haut que tous les gouvernements; et parmi ces influences, les plus grands philosophes de la Grèce n'ont aucun droit d'être comptés.

Ce furent les Stoïciens qui affranchirent l'humanité du joug du despotisme; leurs vues hautes et éclairées comblèrent l'abîme qui sépare l'état antique de l'état moderne, et ouvrirent la voie à la liberté. Voyant combien il est peu certain que les lois d'un pays soient

sages et justes, et persuadés que la volonté unanime d'un peuple ou l'assentiment des nations sont sujets à l'erreur, les Stoïciens portèrent leurs regards au-delà de ces étroites barrières, et plus haut que ces sanctions d'un ordre inférieur ; ils remontèrent aux principes qui doivent régler la vie des hommes et l'existence des sociétés. Ils proclamèrent qu'il y a une volonté supérieure à la volonté collective de l'homme, et une loi qui domine celles de Solon et de Lycurgue. Leur pierre de touche pour juger d'un bon gouvernement, est qu'il soit conforme à des principes qu'on puisse rattacher au Législateur suprême. Ce qui commande notre obéissance, celle de toute autorité civile et le sacrifice des intérêts terrestres en général, c'est cette immuable loi, parfaite et éternelle comme Dieu lui-même, dont elle procède, et qui règne sur le ciel et la terre et sur toutes les nations. La question est de faire voir, non ce que les gouvernements ordonnent, mais ce qu'ils doivent ordonner; car aucun ordre ne vaut contre la conscience de l'humanité. Devant Dieu, il n'y a ni Grecs ni Barbares ; ni riches, ni pauvres ; l'esclave vaut autant que le maître, car par droit de naissance tous les hommes sont libres; ils sont citoyens de cette république universelle qui embrasse le monde entier; ils sont frères d'une même famille, et enfants de Dieu. Le vrai guide de notre conduite n'est pas une autorité extérieure, mais la voix de Dieu, qui descend en nos âmes, qui connaît toutes nos pensées, à qui est dû tout ce que nous savons de vrai, tout ce que nous fesons de bien ; car le vice est volontaire, et la vertu vient de la grâce de l'esprit céleste qui agit en nous.

C'est l'enseignement de cette voix divine, que les philosophes nourris de la sublime morale du Portique continuèrent à exposer ainsi : Il ne suffit pas d'agir selon la loi écrite, ou de donner aux autres leur dû ; il nous faut leur donner plus que leur dû, être généreux et bienfaisants, nous dévouer au bien d'autrui, cherchant notre récompense dans l'abnégation et le sacrifice, mus par l'amour, non par l'intérêt personnel. C'est pourquoi nous devons traiter les autres comme nous désirons être traités par eux, et nous devons persister jusqu'à la mort à faire du bien à nos ennemis, malgré leur indignité et leur ingratitude. Car nous devons être en guerre contre le mal, mais en paix avec les hommes, et il vaut mieux subir l'injustice que la commettre. La vraie liberté, dit le plus éloquent des stoïques, consiste à obéir à Dieu.

Un état gouverné par de tels principes aurait été libre, bien au-delà de la mesure grecque ou romaine ; car ces principes ouvrent la porte à la tolérance religieuse, et la ferment à l'esclavage. Ni par conquête, ni par argent, dit Zénon, un homme ne peut devenir la propriété d'un autre.

Ces doctrines furent adoptées et appliquées par les grands jurisconsultes de l'empire.

La loi naturelle, disaient-ils, est supérieure à la loi écrite, et l'esclavage est en opposition avec la loi naturelle.

Les hommes n'ont pas le droit de disposer de leurs biens selon leur bon plaisir, ni de s'enrichir aux dépens d'autrui.

Telle est, quant aux fondements de la liberté, la sagesse politique des anciens que nous trouvons à son

plus haut degré de développement, dans Cicéron, Sénèque et Philon, un juif d'Alexandrie. Leurs écrits nous donnent l'idée de la grandeur de l'œuvre de préparation à l'Evangile, accomplie parmi les hommes à la veille de la mission des Apôtres. St-Augustin s'écrie après avoir cité Sénèque : « Qu'est-ce qu'un chrétien pourrait dire de plus que n'a dit ce païen ? »

Lorsque les temps furent accomplis, les païens éclairés étaient arrivés bien près du point extrême auquel ils pouvaient atteindre sans une dispensation nouvelle.

Nous avons vu l'étendue et la splendeur du domaine de la pensée Hellénique; elle nous a menés jusqu'au seuil d'un royaume plus vaste. Les meilleurs des derniers classiques parlent presque le langage du Christianisme, et ils en côtoient l'esprit. Mais dans tout ce que j'ai pu citer de la littérature classique, trois choses manquent : le gouvernement représentatif, l'émancipation des esclaves, et la liberté de conscience. Il y avait bien des assemblées délibérantes, choisies par le peuple; et des cités confédérées, constituant de nombreuses ligues en Asie comme en Europe, envoyaient leurs délégués siéger dans des conseils fédéraux. Mais le gouvernement par un parlement élu était, même en théorie, chose inconnue.

Il est conforme à la nature du Polythéisme d'admettre en quelque mesure la tolérance. Socrate proclamant qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux Athéniens, et les Stoïques, quand ils mettent l'homme juste au-dessus de la loi, sont près d'en exprimer le principe. Cependant la tolérance avait été proclamée et établie par la loi,non pas dans la Grèce polythéiste et philosophe, mais dans

l'Inde, par Asoka, le premier des Rois Bouddhistes, 250 ans avant la naissance du Christ.

L'esclavage a été, bien plus encore que l'intolérance, l'éternelle malédiction et la honte de la civilisation antique, et bien que sa pleine légitimité ait été mise en question dès les temps même d'Aristote, et implicitement, sinon expressément rejetée par plusieurs des Stoïques, la philosophie morale des Grecs et des Romains, aussi bien que leur pratique, prononça définitivement en sa faveur.

Il y eut cependant un peuple extraordinaire, qui, en cela comme en bien d'autres choses, fut le précurseur de la doctrine plus pure qui allait surgir. Philon d'Alexandrie est l'un des écrivains dont les vues sur la société étaient le plus avancées. Il est non-seulement partisan de la liberté, mais il veut l'égale répartition des richesses. Il croit qu'une Démocratie tempérée, débarrassée de ses éléments impurs, est le plus parfait des gouvernements, et il veut l'étendre graduellement sur le monde. Par liberté, il entendait l'obéissance à Dieu. Philon, bien qu'il ait voulu rendre la condition de l'esclave compatible avec les besoins et les droits de sa nature supérieure, n'a pas absolument condamné l'esclavage. Mais il a remis en mémoire les coutumes des Esséniens de Palestine, qui, unissant la sagesse des Gentils à la foi des Juifs, vivaient purs du contact de la civilisation environnante et furent les premiers à rejeter l'esclavage, en pratique aussi bien qu'en théorie. Ils formaient une communauté religieuse plutôt qu'un état, et leur nombre n'excédait pas 4000. Mais leur exemple témoigne de la hauteur à laquelle des hommes religieux étaient ca-

pables d'élever leur conception de la société, même sans le secours du Nouveau Testament, et il est la sévère condamnation de leurs contemporains.

La conclusion de notre étude est donc celle-ci : Il y a à peine une vérité en politique ou dans le système des droits de l'homme, qui n'ait été saisie par les plus sages d'entre les Gentils et des Juifs ou qu'ils n'aient pas proclamée avec une pureté de pensée et une noblesse d'expression que les écrivains modernes n'ont jamais surpassées. Je pourrais continuer bien longtemps à vous citer sur la loi naturelle et les devoirs de l'homme, des passages si sublimes et si religieux, bien que provenant du théâtre profane de l'Acropole ou du Forum romain, que vous croiriez entendre les hymnes de communautés chrétiennes ou les homélies des Pères de l'Eglise. Pourtant ces maximes des maîtres classiques les plus grands, des Sophocle, des Platon et des Sénèque, qui, avec de si glorieux exemples de vertu civique, étaient dans toutes les bouches, ne furent pas assez puissantes pour préserver de la destruction, une civilisation qui avait dévoré vainement le sang de tant de patriotes et le génie d'écrivains incomparables. Les libertés des nations antiques étaient foulées aux pieds sous un despotisme sans espoir ni refuge, et leur vitalité était épuisée, quand la puissance nouvelle sortit de la Galilée, apportant ce qui manquait d'efficace à la science humaine, pour relever les sociétés aussi bien que les hommes.

Il serait présomptueux de vouloir indiquer les voies sans nombre par lesquelles l'influence chrétienne pénétra graduellement l'état. Ce qui frappe d'abord, c'est la

lenteur avec laquelle se manifesta une action destinée à être si prodigieuse. S'adressant à toutes les nations, de degrés différents de civilisation et sous presque toutes les formes de gouvernement, le christianisme n'avait en rien le caractère d'un apostolat politique, et dans son absorbante mission près des individus, il ne s'attaquait nullement à l'autorité publique. Les premiers chrétiens évitaient tout contact avec l'état, s'abstenaient de la responsabilité des fonctions publiques et répugnaient même à servir dans l'armée. Attachés à leur droit de cité dans un « Royaume qui n'est pas de ce monde », ils désespéraient d'un empire, — trop puissant à leurs yeux pour qu'on pût lui résister, et trop corrompu pour être converti, dont les institutions, œuvre et orgueil de longs siècles de paganisme, tiraient leur sanction de divinités que les chrétiens tenaient pour des démons, — de cet empire enfin qui, de siècle en siècle, plongeant ses mains dans le sang des martyrs, avait perdu toute chance de régénération et était destiné à périr.

Sous l'impression d'une terreur superstitieuse, ces chrétiens imaginaient que la chûte de l'Etat serait la fin de l'Eglise et du monde ; et aucun d'entre eux ne rêvait l'avenir sans borne d'influence spirituelle et sociale, réservé à leur culte au sein même de la race des destructeurs, qui apportaient à l'empire d'Auguste et de Constantin, l'humiliation et la ruine. Les devoirs des gouvernants étaient de moindre importance à leurs yeux que les vertus et les devoirs privés des sujets, et ils furent longtemps avant de s'apercevoir du poids écrasant de la puissance publique sur leur foi. Presque jusqu'au temps de Chrysostôme, ils ne s'occupèrent pas

de l'obligation d'émanciper les esclaves. S'aider soi-même et renoncer à soi-même, ces deux principes fondamentaux de l'économie politique, quoique inscrits aussi lisiblement dans le Nouveau Testament que dans le livre *de la Richesse des Nations*, étaient restés méconnus jusqu'à notre âge. Tertullien vante la docilité passive des Chrétiens. Méliton écrit à un empereur païen comme s'il était impossible qu'il donnât un ordre injuste ; et dans les temps chrétiens, Optat pensait que quiconque avait la prétention de trouver son souverain en faute, se haussait soi-même presque jusqu'au niveau d'un Dieu.

Pourtant cette indifférence en politique n'était pas universelle. Origène, le meilleur écrivain des premiers temps, parlait avec éloge de celui qui conspire pour la destruction de la tyrannie. A partir du IVe siècle, les condamnations de l'esclavage sont sérieuses et continuelles. Dans un sens théologique, mais déjà gros de conséquences, on insiste au IIe siècle sur la liberté, au IVe sur l'égalité.

Une transformation essentielle et inévitable se fesait en politique.

Il y avait eu des gouvernements populaires, il y en avait eu de mixtes, et de fédéraux, mais il n'y en avait pas eu de limités, ni aucun état dont la sphère d'action eût été circonscrite par une force extérieure à lui. C'était là le grand problème soulevé par la philosophie, et qu'aucun homme d'état n'avait pu résoudre. Ceux qui avaient proclamé l'existence d'une autorité supérieure, avaient à la vérité tracé une barrière idéale en face des gouvernements, mais ils n'avaient pas su la rendre

réelle. Tout ce que put faire Socrate, comme protestation contre la Démocratie tyrannique, qu'il voulait réformer, fut de mourir pour ses convictions. Les stoïciens se bornèrent à dire au sage de rester éloigné de la politique, en gardant dans son cœur la loi non écrite. Mais quand le Christ eut dit : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », ces paroles prononcées à sa dernière visite au Temple, trois jours avant sa mort, donnèrent au pouvoir civil, sous la protection de la conscience, une inviolabilité dont il n'avait jamais été revêtu, et des limites qu'il n'avait jamais reconnues ; elles étaient la répudiation de l'absolutisme, et l'inauguration de la liberté. Car le Christ non-seulement proclama le précepte, mais il créa la force pour le mettre en œuvre. Ce ne fut plus uniquement l'aspiration de raisonneurs patients, de maintenir dans une sphère en dehors de toute atteinte, les libertés nécessaires, et de ramener l'autorité politique dans des bornes définies, ce fut la fonction constante et le soin de l'institution la plus énergique, et de l'association la plus universelle qui fut jamais dans le monde. La loi nouvelle, l'esprit nouveau, l'autorité nouvelle donnèrent à la liberté une signification et une valeur qu'elle n'avait jamais eues dans la philosophie, ni dans les Constitutions de la Grèce ou de Rome, avant la connaissance de la Vérité qui nous a faits libres.

II.

Histoire de la Liberté depuis le Christianisme.

Lorsque Constantin-le-Grand transporta de Rome à Constantinople le siége de l'empire, il fit dresser, sur la plus belle place de la nouvelle capitale, une colonne de porphyre, amenée d'Egypte à grands frais, et dont on raconte une étrange histoire. Au fond d'une crypte, au pied de cette colonne, Constantin ensevelit dans le plus grand mystère, les sept emblêmes sacrés de Rome, gardés jadis dans le temple de Vesta, par les Vierges sacrées, en même temps que le feu qui ne devait jamais s'éteindre. Au sommet, il plaça une statue d'Apollon qui le représentait lui-même, et renfermait un fragment de la vraie Croix ; puis il la couronna d'une auréole dont les rayons étaient faits des clous qui avaient servi au crucifiement, et que sa mère, disait-on, avait retrouvés à Jérusalem. Cette colonne était certainement le monument le plus extraordinaire de l'empire converti. Car il signifiait que les clous qui avaient percé le corps du Christ, pouvaient décemment orner une idole païenne, dès qu'on la décorait du nom de l'empereur régnant, et il marquait ainsi la situation réservée au Christianisme dans la construction impériale imaginée par Constantin.

La transformation du gouvernement de Rome en un despotisme du type oriental, tentée par Dioclétien, avait amené la persécution la plus dure que les chrétiens

eussent eu à supporter; et Constantin, en adoptant leur foi, ne renonçait ni au système politique de son prédécesseur, ni aux fascinations du pouvoir arbitraire, mais songeait surtout à fortifier son trône de l'appui d'une religion; et pour obtenir cet appui absolument et sans conditions, il fixa en Orient le siége de l'Empire et mit à la tête de l'Eglise un patriarche créé par lui. Il ne soupçonnait pas que la protection donnée à la religion chrétienne le liait lui-même à demi et engageait l'autorité des Césars. Il était le fondateur reconnu de la liberté et de la suprématie de l'Eglise, et elle en appelait à lui comme au gardien de son unité. Il ne déclina pas cette charge, il accepta ce dépôt, et les divisions qui s'élevèrent parmi les chrétiens, fournirent à ses successeurs plus d'une occasion d'étendre leur protectorat et leur permirent de ne rien céder des prétentions et des ressources de leur gouvernement. Constantin décréta que sa volonté équivalait à un canon de l'Eglise. Suivant Justinien, le peuple romain avait formellement transféré aux empereurs l'entière plénitude de son autorité, et par suite, le bon plaisir de l'empereur, exprimé par lettre ou par édit, avait force de loi.

Même dans l'âge fervent de sa conversion, l'empire employa sa civilisation raffinée, le trésor de savoir accumulé par les anciens sages, tout ce qu'il y avait de raison et de subtilité dans la loi romaine, et l'héritage entier du monde juif, païen et chrétien, à faire de l'Eglise un piédestal pompeux à l'absolutisme.

Rien ne put vaincre l'incorrigible tradition de l'antiquité, ni une philosophie éclairée, ni toute la sagesse

politique de Rome, pas même la foi et la vertu des chrétiens.

En dehors des dons de la réflexion et de l'expérience, quelque chose manquait, — une certaine faculté de se gouverner et de se contrôler soi-même, qui se fût développée dans la fibre intime de la nation, comme son langage même, et qui eût grandi avec elle.

Cet élément vital que tant de siècles de guerre, d'anarchie et d'oppression avaient éteint chez les peuples encore enveloppés dans la pompe de l'ancienne civilisation, fut déposé sur le sol de la Chrétienté, par le flot fécondant des migrations qui submergèrent l'empire d'Occident.

Les Romains, au faîte de leur puissance, avaient été mis en contact avec une race d'hommes qui n'avaient pas abdiqué leur liberté dans les mains d'un monarque; et le plus grand écrivain de l'empire, par un pressentiment encore vague et non sans amertume, indiqua que l'avenir du monde appartenait aux institutions de ces barbares, non encore écrasés par le despotisme.

Leurs Rois, quand ils en avaient, ne présidaient pas les Assemblées; ces Rois étaient parfois électifs; parfois on les déposait, et ils étaient tenus par serment d'obéir à la volonté générale. Ils ne jouissaient d'une réelle autorité que dans la guerre.

Ce républicanisme primitif, qui admet à l'occasion la monarchie et comme accident, mais tient fermement à la suprématie collective de tous les hommes libres, et du pouvoir constituant sur toute autorité constituée, quelle qu'elle soit, est le germe éloigné du gouvernement parlementaire.

L'action du gouvernement était confinée dans des limites trop étroites; mais en dehors de sa situation à la tête de l'état, le Roi avait autour de lui un corps de compagnons qui lui étaient attachés par des liens plutôt personnels que politiques. Dans cet entourage immédiat, la désobéissance ou la résistance à un ordre, n'étaient pas plus tolérées qu'elles ne l'auraient été dans une épouse, un enfant ou un soldat; et on pensait qu'un homme devait tuer son propre père, si son chef le lui ordonnait.

Ainsi ces tribus germaniques admettaient une indépendance à l'égard du gouvernement qui menaçait de dissoudre la société, et une dépendance envers les personnes qui était un danger pour la liberté.

Le système était favorable aux associations, mais sans sécurité pour les individus. L'Etat ne pouvait guère opprimer ses sujets; mais il n'était pas non plus capable de les protéger.

Le premier effet de la grande migration germanique dans les pays civilisés par Rome, fut de rejeter pour des siècles, l'Europe dans une condition à peine plus avancée que celle dont les lois de Solon avaient tiré Athènes. Ainsi tandis que d'un côté les Grecs du Bas-Empire conservèrent si parfaitement intacts la littérature, les arts et la science antiques et les monuments du christianisme, que les fragments arrivés jusqu'à nous ne peuvent en donner aucune idée, et que jusqu'aux paysans de la Bulgarie d'alors, tout le monde connaissait par cœur le Nouveau Testament; l'Europe occidentale au contraire passait sous le joug de maîtres dont les moins ignorants ne savaient pas signer leur nom. La

faculté de raisonner juste et d'observer exactement, fut perdue pendant cinq siècles, et les sciences, même les plus nécessaires aux sociétés humaines, la médecine et la géométrie, tombèrent en décadence, jusqu'au jour où les hommes d'Occident se firent les humbles disciples des docteurs arabes.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos de ruines, pour créer une civilisation nouvelle, et unir, en un corps de nation, des races hostiles et inégales, ce qui manquait, ce n'était pas la liberté, c'était la force. Aussi pendant des siècles, le progrès se rattache-t-il à l'action d'hommes énergiques, absolus, et auxquels il fallait obéir sans hésitation, tels que Clovis, Charlemagne et Guillaume le Conquérant.

L'esprit païen, qui de temps immémorial avait pénétré l'ancienne société jusqu'à la moëlle, ne pouvait en être extirpé que par l'influence combinée de l'Eglise et de l'Etat; et le sentiment universel que leur union était indispensable, donna naissance au despotisme Byzantin. Les théologiens de l'empire ne pouvant imaginer un christianisme se développant en-dehors des frontières du monde Romain, répétaient volontiers que l'Etat n'est pas dans l'Eglise, mais bien l'Eglise dans l'Etat.

Cette doctrine venait à peine d'être exprimée, quand le rapide effondrement de l'empire d'Occident découvrit un horizon plus vaste; et un prêtre de Marseille, Salvien, proclama que les vertus sociales en déclin chez les Romains civilisés, existaient plus pures et avec de plus belles espérances chez les envahisseurs païens. On les convertissait sans peine et vite ; et le plus souvent par l'influence de leurs rois. Le Christianisme des pre-

miers temps s'était adressé aux masses, et reposait sur le principe de la liberté ; maintenant il fesait appel aux chefs des nations et du poids de sa puissante influence fesait pencher la balance en faveur de l'autorité.

Les Barbares, sans livres, sans connaissances mondaines, sans autre éducation que celle des écoles du clergé, et qui possédaient à peine les premiers éléments de l'instruction religieuse, allaient avec une tendresse enfantine vers des hommes dont l'esprit était orné de la connaissance des Ecritures, de Cicéron, de Saint-Augustin; et dans le monde étroit de leurs idées, l'Eglise apparaissait comme une chose infiniment plus vaste, plus sainte, que leurs états de fondation récente.

Le clergé fournissait les moyens de gouvernement à ces états nouveaux, et n'était soumis ni à l'impôt, ni à la juridiction du magistrat civil ou politique.

Il enseignait que le pouvoir doit être conféré par l'élection ; et les conciles de Tolède donnèrent à l'Espagne le modèle de son régime parlementaire, de beaucoup le plus ancien du monde.

Mais la monarchie des Goths en Espagne passa, aussi bien que celle des Saxons en Angleterre; et la nation qui réussit le mieux et éclipsa les autres, fut celle des Franks, sans noblesse héréditaire, avec une loi de succession au trône qui, pendant 1000 ans, fut l'immuable objet d'un culte inaltéré, et chez lesquels le système féodal se développa à outrance.

Dans ce système,la terre était mesure et maîtresse de toutes choses. Comme il n'y avait pas d'autre source de richesse que les produits du sol, les hommes dépendaient du seigneur pour leur subsistance, et son pouvoir se

mit ainsi au-dessus de la liberté des sujets et de l'autorité de l'état. Tout baron, dit la maxime française, est souverain en son domaine.

Les peuples de l'Occident étaient placés entre les tyrannies rivales de seigneurs locaux et de monarques absolus, quand une force, pendant un temps supérieure au vassal et à son seigneur, entra en scène.

Aux jours de la conquête, quand les libertés de l'Angleterre eurent été détruites par les Normands, les institutions encore informes, apportées des forêts de la Germanie, par les Saxons, les Goths et les Franks, étaient en décadence, tandis que le nouvel élément de gouvernement populaire offert dans la suite par l'érection des villes et la formation d'une classe moyenne, n'était pas encore entré en action.

La seule influence capable de résister à la hiérarchie féodale était la hiérarchie ecclésiastique; et la collision éclata quand le progrès de la féodalité menaça l'indépendance de l'Eglise, et voulut soumettre chaque prélat en particulier à cette dépendance personnelle des rois, spéciale à l'état germanique.

C'est à ce conflit de quatre siècles que nous devons la naissance de la liberté civile. Si l'Eglise avait continué à soutenir les trônes des rois qu'elle sacrait, ou si la lutte s'était terminée par une prompte et complète victoire, toute l'Europe serait tombée sous un despotisme Byzantin ou Moscovite. En effet, chacun des deux adversaires combattait pour l'autorité absolue. Cependant, bien que la liberté ne fût pas leur fin, elle était le moyen par lequel le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel appelaient les nations à leur aide. Les villes d'Italie et

d'Allemagne conquirent leurs franchises, la France obtint ses Etats-Généraux et l'Angleterre son Parlement, dans les phases alternatives de la lutte; et aussi longtemps qu'elle dura, le droit divin ne put naître.

Il y avait une tendance à regarder la Couronne comme un domaine se transmettant dans la famille qui la possédait, en vertu des principes qui régissaient la propriété du sol. Mais l'autorité de la religion, et spécialement celle de la papauté, se jeta du côté qui niait le titre indéfectible des rois. En France, la théorie qu'on appela dans la suite gallicane, maintint que la maison régnante était au-dessus de la loi, et que le sceptre ne pouvait pas en sortir, tant qu'il y aurait des rejetons du sang royal de St-Louis. Mais dans d'autres pays, le serment de fidélité lui-même attestait qu'il était conditionnel, et ne devait être tenu qu'à l'égard de celui qui ne déméritait pas; ce fut donc conformément au droit public auquel tous les monarques étaient soumis, que le roi Jean fut déclaré rebelle envers ses barons, et que ceux qui firent monter Edouard III sur le trône d'où ils avaient précipité son père, invoquèrent la maxime : *Vox populi vox Dei.*

Cette doctrine du droit divin de la nation d'élever et de déposer les princes, après avoir obtenu la sanction de la religion, s'assit sur de plus larges bases, et devint assez forte pour résister à la fois à l'Eglise et au Roi.

Dans la lutte entre les deux maisons de Bruce et de Plantagenet pour la possession de l'Ecosse et de l'Irlande, les prétentions anglaises furent soutenues par les censures de Rome. Mais les Irlandais et les Ecossais y résistèrent, et l'adresse par laquelle le Parlement

d'Ecosse informa le Pape de sa résolution montre quelles racines profondes avait jetées la doctrine populaire. Parlant de Robert Bruce, il disait : « La divine Providence, les lois et les coutumes du pays, que nous défendrons jusqu'à la mort, et le choix du peuple ont fait de lui notre Roi. Si jamais il trahissait ses devoirs, et consentait à nous rendre sujets du roi d'Angleterre, nous le traiterions en ennemi, et en destructeur de nos droits et des siens, et nous en élirions un autre à sa place. Nous n'avons souci ni de gloire ni de richesse, mais de cette liberté à laquelle nul homme, digne de ce nom, ne renonce qu'avec la vie. » Une pareille idée de la royauté était naturelle chez des hommes accoutumés à voir ceux qu'ils respectaient le plus en lutte constante avec leurs gouvernants.

Grégoire VII avait commencé à avilir les autorités civiles, en les déclarant l'œuvre du démon ; et déjà de son temps , les deux partis étaient poussés à reconnaître la souveraineté du peuple, et en appelaient à lui comme à la source immédiate du pouvoir. Deux siècles plus tard,cette théorie politique avait gagné tout à la fois en précision et en force, parmi les Guelfes qui étaient le parti de l'Eglise, et parmi les Gibelins qui étaient celui de l'Empire. Le plus illustre des écrivains guelfes proclame ainsi ses sentiments : « Un roi traître à son devoir perd le droit à l'obéissance. Ce n'est pas être rebelle de le déposer, car il est lui-même un rebelle auquel la nation a le droit d'ôter la couronne. Mais il vaut mieux diminuer son pouvoir, de telle sorte qu'il lui soit impossible d'en abuser. Par cette raison, toute la nation doit avoir une part dans le gouvernement

d'elle-même, la Constitution doit combiner la monarchie limitée et élective, avec une aristocratie de mérite, et un certain mélange de démocratie qui permette à tous d'arriver aux emplois, par l'élection populaire. Aucun gouvernement n'a le droit de lever des taxes au-delà des limites déterminées par le peuple. Toute autorité politique dérive du suffrage populaire et toutes les lois doivent être faites par le peuple ou ses représentants. Il n'y a nulle sécurité si l'on dépend de la volonté d'un autre homme. — » Ces maximes qui renferment l'exposition anticipée de la théorie whig de la Révolution, sont tirées des œuvres de St-Thomas d'Aquin, dont lord Bacon dit qu'il fut le cœur le plus large parmi les théologiens scolastiques. Il écrivait au moment même où Simon de Montfort assemblait les Communes ; mais, chose bien remarquable, la politique du moine Napolitain était en avance de plusieurs siècles sur celle de l'illustre Anglais.

Dans le parti Gibelin, l'écrivain le plus éminent était Marsilius de Padoue « — Les lois, disait-il, tirent leur autorité de la nation, et n'ont de force que par son assentiment. Le tout étant plus grand que la partie, il ne se peut que la partie fasse légitimement la loi pour le tout ; et comme les hommes sont égaux, l'un ne peut être valablement lié par les lois qu'un autre a faites. Au contraire, lorsqu'ils obéissent aux lois consenties par tous, tous en réalité se gouvernent eux-mêmes. Le monarque, institué par le pouvoir législatif pour exécuter la volonté de celui-ci, doit être armé d'une force suffisante pour contraindre les individus, mais non pour opprimer la majorité de la nation. Il est responsable

vis-à-vis du peuple, et sujet de la loi ; le peuple qui l'a établi et lui a assigné ses devoirs, doit veiller à ce qu'il obéisse à la Constitution, et le casser s'il la viole. Les droits des citoyens sont indépendants de la foi qu'ils professent et personne ne peut être recherché pour sa religion.—» Cet homme extraordinaire voyait à certains égards plus loin que Locke et Montesquieu ; et sur la souveraineté de la nation, le gouvernement représentatif, la prééminence du pouvoir législatif sur l'exécutif et la liberté de conscience, il eut une pleine et ferme possession des principes qui devaient gouverner le monde moderne. Et Marsilius vivait, il y a 550 ans passés, sous le règne d'Edouard II !

Il est remarquable que l'un et l'autre champion des deux partis contraires, et qui se jugeaient mutuellement dignes de mort, se soient trouvés d'accord sur des points fondamentaux qui ont été depuis le sujet de tant de controverses. St-Thomas aurait voulu faire du pape le régulateur de tous les gouvernements chrétiens. Marsilius voulait soumettre le clergé à la loi du pays, et imposer des bornes à son accroissement en nombre et en richesse; mais tous deux fesaient du peuple la source du pouvoir.

Pendant que ce grand débat se poursuivait, bien des idées devinrent graduellement plus nettes et prirent la forme de convictions arrêtées. Il ne s'agissait plus seulement des pensées prophétiques de quelques esprits dépassant le niveau de leurs contemporains, mais de celles qui avaient chance de passer immédiatement dans les faits. Le règne des barons était sérieusement menacé.

L'Orient, ouvert par les Croisades , avait imprimé à l'industrie un élan extraordinaire. Un courant s'établis-

sait des campagnes vers les villes ; or, les villes n'avaient pas de place marquée dans le système politique féodal.

Quand les hommes eurent à leur disposition un moyen de gagner leur vie indépendant du bon vouloir des propriétaires du sol, ceux-ci perdirent beaucoup de leur importance, qui passa aux possesseurs de la richesse mobilière.

Les habitants des villes, non-seulement s'affranchirent de la domination des prélats et des barons, mais ils s'efforcèrent d'obtenir pour eux-mêmes et de diriger dans leur intérêt le gouvernement de l'Etat. Le XIV[e] siècle fut rempli des épisodes de cette lutte entre la démocratie et la chevalerie. Les villes italiennes, les premières en intelligence et en civilisation, ouvrirent la voie par des constitutions démocratiques d'un type idéal, généralement impraticables. La Suisse secoua le joug de l'Autriche. Deux longues chaînes de villes libres s'étendirent le long du Rhin, tandis que d'autres pénétraient au cœur de l'Allemagne. Les bourgeois de Paris se saisirent du Roi, réformèrent l'Etat, et entrèrent dans une redoutable carrière d'essais du gouvernement de la France.

Mais le développement le plus sain et le plus vigoureux des franchises municipales se produisit en Belgique, de tous les pays du continent celui qui était depuis des temps immémoriaux le plus opiniâtrement attaché aux principes du *Self-government*. Si vastes étaient les ressources accumulées dans les villes flamandes, si largement répandu le flot démocratique, qu'il fut longtemps douteux de savoir si l'élément nouveau ne prévaudrait pas, et si l'ascendant de l'aristocratie militaire ne passerait pas à ceux que le commerce et leur intelligence avaient enrichis.

Mais ce fut en vain que Rienzi, Marcel, Artevelde et les autres champions d'une démocratie non encore parvenue à la maturité, vécurent et tombèrent pour leur cause. L'élévation de la classe moyenne avait mis à nu les besoins, les passions, les aspirations de ceux qui souffraient au-dessous d'elle; des insurrections sauvages en France et en Angleterre, amenèrent une réaction qui retarda pour des siècles le rétablissement de l'équilibre du pouvoir, et le spectre rouge de la révolution sociale se dressa sur les pas de la démocratie. A Gand, les bourgeois en armes furent écrasés par la chevalerie française; et la monarchie fut seule à recueillir les fruits de la transformation qui s'opérait dans les différentes classes sociales et qui agitait les esprits.

Si nous jetons un regard en arrière sur les 1000 années que l'on appelle le Moyen-âge, pour nous faire une idée du chemin parcouru, sinon vers la perfection des institutions, du moins vers une connaissance plus parfaite de la vérité politique, voici ce que nous trouvons : Le gouvernement représentatif, inconnu aux anciens, devenu presque universel; des modes d'élection primitifs, mais le principe admis que nulle taxe n'est légitime, si elle n'a été consentie par ceux qui doivent la payer; c'est-à-dire le droit à être représenté inséparable du paiement de l'impôt, et reconnu, non comme le privilège de certains pays, mais pour tous.

Il n'y a pas un prince dans le monde, dit Philippe de Commines, qui puisse lever un liard sans le consentement de la nation.

L'esclavage était presque partout aboli ; et le pouvoir absolu était réputé plus intolérable et plus criminel que

l'esclavage. Le droit d'insurrection était non-seulement admis, mais défini comme un devoir sanctifié par la religion. Même le principe de l'acte d'*Habeas-Corpus*, et l'impôt sur le revenu étaient déjà connus.

Le dernier mot de la politique dans l'antiquité, avait été l'absolutisme de l'Etat, assis sur l'esclavage. La création politique du moyen-âge fut un système d'états dans lesquels l'autorité était restreinte par la représentation de classes puissantes, par des associations privilégiées, et par la reconnaissance de devoirs supérieurs à ceux qui sont imposés par l'homme.

Quant à la mise en pratique de ce qui était reconnu comme bon, presque tout était à faire. Mais les grandes questions de principe avaient été résolues; et nous pouvons nous demander quel usage fit le XVIe siècle du trésor amassé par le moyen-âge? Le signe le plus visible du temps était le déclin de l'influence religieuse qui avait régné si longtemps. Soixante ans s'étaient écoulés depuis l'invention de l'imprimerie, et 30,000 livres étaient sortis des presses européennes, avant que personne entreprît d'imprimer la Bible grecque.

Dans les temps où chaque Etat fesait de l'unité de foi son premier soin, on en était venu à penser que les droits des hommes, et les devoirs de leurs voisins et de leurs gouvernants envers eux variaient suivant leur religion ; et la société ne reconnaissait pas qu'on fût tenu envers un Turc, un juif, un païen, un hérétique, un adorateur du démon, comme on l'était envers un chrétien orthodoxe. Lorsque l'ascendant de la religion alla s'affaiblissant, ce privilége de traiter ses ennemis d'après des règles spéciales, fut réclamé par l'Etat à son

profit, et l'idée que la fin pour lui justifie les moyens réduite en système par Machiavel.

C'était un politique subtil, sincèrement désireux de voir disparaître les obstacles qui s'opposaient à une direction intelligente dans le gouvernement de l'Italie. Il pensait que le plus fâcheux obstacle à une juste appréciation des choses était la conscience, et qu'un gouvernement qui se laisserait arrêter par les préceptes de la morale vulgaire, ne ferait jamais le vigoureux emploi de diplomatie qu'il faut pour la réussite de plans difficiles. Son audacieuse doctrine fut professée après lui, par des hommes d'un caractère personnel d'ailleurs élevé. Ils voyaient que dans les temps critiques, les honnêtes gens ont rarement le courage de leur honnêteté, et reculent devant ceux qui ont bien saisi le sens de la maxime « qu'on ne peut faire une omelette sans casser des œufs. » Ils voyaient que la morale publique diffère de la morale privée, parce qu'aucun gouvernement ne peut « tendre l'autre joue » ni admettre que la miséricorde vaut mieux que la justice. Ils ne pouvaient préciser la distinction, ni tracer les limites où commence l'exception, ni dire s'il y a une mesure des actes d'une nation en dehors du jugement que le ciel prononce ici-bas par le succès. L'enseignement de Machiavel aurait difficilement supporté l'épreuve du gouvernement parlementaire, car la discussion publique demande au moins qu'on fasse profession de bonne foi. Il donna en revanche une immense impulsion à l'absolutisme, en étouffant la voix de la conscience chez des rois très-religieux, et il fit, du bien et du mal, deux choses à peu près égales et indifférentes.

Charles-Quint offrait 5000 couronnes pour l'assassinat de son ennemi. Ferdinand Ier et Ferdinand II, Henri III et Louis XIII firent périr chacun leur favori par trahison. Elisabeth et Marie Stuart tramèrent le même ténébreux dessein l'une contre l'autre. La voie était ouverte au triomphe du pouvoir absolu sur l'esprit et les institutions de l'âge précédent et cela non par des actes isolés de scélératesse, mais par une philosophie voulue du crime, au milieu d'une perversion du sens moral, telle qu'on n'en avait pas vue de semblable depuis la réformation de la morale païenne par les stoïques. Le clergé qui avait favorisé en tant de façons la cause de la liberté durant la lutte prolongée contre la féodalité et l'esclavage, s'était mis maintenant au service des intérêts de la royauté.

Des tentatives avaient été faites pour rétablir l'Eglise sur le type constitutionnel; elles avaient échoué; mais elles avaient eu pour effet d'unir la hiérarchie ecclésiastique et la couronne contre le système de la division des pouvoirs, leur ennemi commun. Les rois furent assez puissants en France et en Espagne, en Sicile et en Angleterre pour tenir le clergé dans la soumission. La monarchie absolue de France fut fondée dans les deux siècles suivants par douze cardinaux hommes d'Etat. Les Rois d'Espagne obtinrent le même résultat presque d'un seul coup, en fesant revivre et en appropriant à leur usage le tribunal de l'Inquisition tombé en désuétude, et qui mit alors dans leurs mains l'arme de la terreur par laquelle ils devinrent absolus. La transformation s'accomplit sur toute la surface de l'Europe en une génération, depuis les temps si troublés des Deux

Roses, jusqu'à la soumission passionnée, et à l'acquiescement satisfait à la tyrannie qui marque le règne de Henri VIII et des rois de son temps.

Le flot de l'absolutisme montait rapidement quand la réforme commença à Wittemberg, et on devait espérer que l'influence de Luther allait le refouler. Partout en effet le réformateur se heurtait à l'alliance intime de l'Eglise et de l'Etat; et son pays, en grande partie, était gouverné par des princes qui étaient en même temps prélats de la cour de Rome. Il avait véritablement plus à craindre de ses ennemis temporels que de ses adversaires spirituels. Plusieurs évêques influents d'Allemagne auraient voulu qu'on satisfît aux demandes des protestants et le Pape lui-même, vers 1531, pressa vainement l'Empereur d'adopter une politique conciliante. Charles-Quint avait proscrit Luther et même tenté de le faire périr par surprise; les ducs de Bavière s'occupaient activement à décapiter et à brûler ses disciples, tandis que généralement la démocratie des villes prenait parti pour lui. Mais en politique le sentiment qui dominait tous les autres chez Luther était l'horreur des révolutions; et l'interprétation par laquelle les théologiens Guelfes s'étaient affranchis de l'obéissance passive des âges apostoliques, était caractéristique de cette méthode du moyen-âge qu'il rejetait. Il hésita un instant dans les dernières années de sa vie; mais son enseignement politique était éminemment conservateur dans son essence. Les états Luthériens devinrent ainsi les citadelles d'une rigide immobilité, et les écrivains Luthériens condamnèrent la littérature démocratique qui prit naissance à l'âge suivant de la Réforme.

Les Réformateurs Suisses au contraire mêlèrent avec plus de hardiesse que les Allemands leur cause à la politique. Zurich et Genève étaient des républiques, et l'esprit de leurs gouvernements exerça son influence sur Zwingle et sur Calvin. Zwingle ne s'écarta certes pas de la doctrine du moyen-âge que les mauvais magistrats doivent être cassés; mais il fut tué trop tôt pour avoir eu une action profonde et durable sur le caractère politique du Protestantisme. Calvin, quoique républicain, jugeait le peuple impropre à se gouverner lui-même, et proscrivait comme un abus les Assemblées populaires. Il voulait une aristocratie élue,armée du droit de punir, aussi bien le vice et l'erreur, que le crime ; car il pensait que les lois du moyen-âge n'étaient pas suffisamment sévères pour le besoin des temps, et il préconisait l'instrument le plus redoutable que la procédure inquisitoriale mette dans la main d'un gouvernement : le droit de soumettre les accusés aux horreurs de la torture,non parce qu'ils étaient coupables, mais parce que leur culpabilité ne pouvait être prouvée. D'autre part, son enseignement,quoique n'ayant pas en vue le progrès des institutions populaires, était si hostile à l'autorité des monarques environnants, que Calvin adoucit l'expression de ses vues politiques dans l'édition Française de ses Institutes.

L'influence politique directe de la Réforme fit moins pour la liberté qu'on ne l'a supposé. La plupart des Etats furent assez forts pour la tenir en respect. Quelques-uns, par un effort violent, arrêtèrent le mouvement. D'autres, avec une adresse consommée,le firent tourner à leur propre avantage. Le gouvernement polonais lui

laissa libre cours; en Ecosse,la Réforme triompha de la résistance de l'état, et en Irlande, elle échoua malgré l'appui du gouvernement. Ces trois exemples sont uniques chacun dans son espèce.

Presque partout ailleurs, soit que les princes eussent tendu leur voile à la tempête, soit qu'ils y eussent résisté, ils firent servir le zèle, les alarmes, les passions en mouvement, comme des instruments pour accroître leur pouvoir. Les nations investirent à l'envi leurs gouvernants de toutes les prérogatives exigées pour la préservation de leur foi, et dans le fort de cette crise, on oublia le soin de tenir l'Eglise et l'Etat séparés et de prévenir la confusion de leurs pouvoirs, ce qui avait été le travail des siècles. Des crimes atroces furent commis dans lesquels la passion religieuse fut souvent l'instrument, et la politique le but. C'est dans les masses que le fanatisme se déploie; mais les masses furent rarement fanatisées, et les crimes qu'on impute à leurs passions religieuses,furent dus le plus souvent aux froids calculs des politiques. Lorsque le Roi de France entreprit de massacrer tous les Protestants, il fut obligé de faire cette besogne par ses propres agents; ce ne fut nulle part l'acte spontané de la population, et dans bien des villes, dans des provinces entières, les magistrats refusèrent d'obéir. Le mobile de la Cour était si peu un pur fanatisme,que la Reine mère, Catherine de Médicis, requit Elisabeth immédiatement après, de traiter de même les catholiques Anglais.François Ier et Henri II envoyèrent à l'échafaud une centaine de Huguenots; mais ils furent en même temps de chauds et constants protecteurs de la religion protestante en Allemagne. Nicolas Bacon fut

un des ministres qui supprimèrent la messe en Angleterre. Pourtant quand les réfugiés Huguenots passèrent le détroit,il les aimait si peu qu'il rappela au Parlement la façon sommaire dont Henri V à Azincourt avait traité les Français tombés entre ses mains. John Knox était d'avis que tout catholique en Ecosse devait être mis à mort, et jamais homme n'eut de disciples d'un caractère plus cruel et plus impitoyable.Son conseil pourtant ne fut pas suivi. La politique eut la haute main dans les agitations du conflit religieux. Lorsque le dernier des Réformateurs mourut, la religion, au lieu d'émanciper les nations, était devenue l'excuse de l'art criminel des despotes. Calvin prêchait, Bellarmin dissertait; c'était Machiavel qui régnait.

Avant la fin du siècle, trois événements se produisirent qui marquent le commencement d'une transformation considérable. Le massacre de la St-Barthélemy convainquit la masse des Calvinistes de la légitimité de la rébellion contre les tyrans, et ils se firent les défenseurs de cette doctrine à laquelle l'évêque de Winchester, Poynet, avait ouvert la voie, et que Knox et Buchanan avaient reçue directement des écoles du moyen-âge, par les mains de leur maître Calvin. Adoptée en haine du roi de France, elle fut bientôt après mise en pratique contre le roi d'Espagne.

Les Pays-Bas révoltés déposèrent Philippe II par un acte solennel, et se rendirent indépendants sous le prince d'Orange, qui avait été et continuait de s'appeler le lieutenant du Roi.

Cet exemple était grave, non pas seulement parce que des sujets appartenant à une religion déposaient un

roi qui en professait une autre; cela s'était vu déjà en Ecosse; mais surtout, parce qu'une république se mettait à la place d'une monarchie et forçait le droit public Européen de reconnaître la révolution accomplie.

Au même moment, les catholiques Français se soulevant contre Henri III, le plus méprisable des tyrans, et contre son héritier Henri de Navarre, antipathique, en sa qualité de protestant, à la majorité de la nation, défendaient les mêmes principes par l'épée et par la plume. Les livres mis au jour pendant un demi siècle pour cette cause, rempliraient des bibliothèques; ils comprennent les traités de droit public les plus complets qu'on ait jamais écrits. Presque tous, malheureusement, sont gâtés par le trait qui défigure la littérature politique du moyen-âge. Cette littérature est fort remarquable, comme j'ai essayé de le faire voir, et ses services pour le développement du progrès dans l'humanité sont très-grands. Mais depuis la mort de St-Bernard, jusqu'à l'apparition « de l'Utopie » de Thomas Moore, il n'y a pour ainsi dire pas un seul écrivain qui n'ait mis sa politique au service des intérêts du Pape ou du Roi. Ceux qui vinrent après la Réforme, ne voyaient guère dans les lois que la façon dont elles pouvaient affecter les Catholiques ou les Protestants. Knox tonnait contre ce qu'il appelait le régime monstrueux des femmes, parce que la Reine allait à la messe, et Mariana glorifiait l'assassin de Henri III, parce que le roi était ligué avec les Huguenots.

L'opinion qu'il est juste de tuer les tyrans, avait d'abord été enseignée parmi les Chrétiens, si je ne me trompe, par John de Salisbury, l'écrivain anglais le plus remarquable du XII[e] siècle; Roger Bacon, le plus

illustre anglais du XIIIe l'avait confirmée, et elle avait acquis, vers le temps dont nous parlons, une terrible signification.

Personne alors, sauf peut-être l'Hôpital, Pasquier et de Thou, ne regardait la politique comme un code du juste et de l'injuste, et n'essayait d'en tirer un ensemble de principes que l'on dût tenir pour vrais dans toutes les croyances. La « Politique ecclésiastique » de Hooker est à peu près le seul des ouvrages dont nous parlons, qui survive et soit encore lu avec admiration par tout homme réfléchi, comme le prosateur classique le plus ancien et l'un des plus accomplis de notre langue. Ceux même qui sont tombés dans l'oubli, ont pourtant contribué à faire passer les mâles notions d'une autorité limitée et d'une obéissance conditionnelle, de l'époque de la théorie jusqu'à des générations d'hommes libres. La violence grossière de Buchanan et de Boucher était un anneau dans la chaîne qui rattache la querelle d'Hildebrand au Long Parlement, et St-Thomas à Edmund Burke.

Il fallait que les hommes en vinssent à comprendre que les gouvernements n'existent pas de droit divin, et que le pouvoir arbitraire est la violation du droit divin, pour que l'Europe fût sauvée du mal dont elle mourait. Mais quoique la connaissance de cette vérité pût devenir un élément salutaire de destruction, elle ne pouvait être d'un grand secours au progrès ni aux réformes. La résistance à la tyrannie n'implique pas la faculté de mettre à sa place un gouvernement fondé sur les lois. La potence peut être un instrument précieux ; mais il y a une chose meilleure, c'est que le coupable vive pour se repentir et s'amender.

Les principes qui distinguent en politique entre le bien et le mal, et font qu'un état est digne de subsister, n'étaient pas encore découverts.

Le philosophe Français Charron fut un des hommes dont les idées morales furent le moins faussées par l'esprit de parti et qui fut le moins aveuglé par un excès de dévouement à une cause. Dans un passage presque littéralement emprunté à St.-Thomas, il décrit notre dépendance de la loi naturelle, à laquelle toute législation doit se conformer; et il l'affirme, non par la lumière de la religion révélée, mais par la voix de la raison universelle, dont Dieu se sert pour éclairer la conscience des hommes.

C'est sur cette base que Grotius fonda la véritable science politique. En rassemblant les matériaux de son ouvrage sur le droit des gens, il dut aller au-delà des traités internationnaux et des intérêts contingents, et atteindre un principe embrassant l'humanité tout entière. Les principes du droit subsistent, disait-il, même si l'on suppose que Dieu n'existe pas. Cette expression inexacte signifiait dans sa pensée, que l'on doit trouver ces principes indépendamment de toute Révélation. A partir de ce moment, la politique put devenir affaire de droit et de conscience, en sorte que des hommes et des nations, différant sur toutes les autres choses, pouvaient vivre en paix les uns avec les autres, sous la sanction d'une loi commune.

Grotius lui-même tira peu de parti de sa découverte; car il lui enleva sa conséquence immédiate, en admettant que la couronne est comme un franc domaine, dont on peut jouir sans être soumis à aucunes conditions.

Lorsque Cumberland et Puffendorff révélèrent le véritable sens de sa doctrine, tout ce qu'il y avait d'autorités établies, ou d'intérêts satisfaits, recula épouvanté. Aucun d'eux n'était d'avis de renoncer à des avantages gagnés par force ou par adresse, et pourquoi? Parce qu'ils seraient en contradiction, non pas avec les Dix Commandements, mais avec un Code inconnu, que Grotius lui-même n'avait pas songé à décréter, et sur lequel il n'y avait pas deux philosophes qui fussent d'accord. Il était manifeste que celui qui avait appris à voir dans la politique une chose de conscience bien plus que de force ou d'expédient, devait regarder ses adversaires comme gens sans principes ; la discussion avec eux devait perpétuellement impliquer la bonne foi, sans être tempérée par l'excuse des bonnes intentions, qui pouvait adoucir l'âpreté de la controverse religieuse.

Les hommes les plus illustres du XVIIe siècle rejetèrent presque tous cette nouveauté.

Au XVIIIe, les deux idées de Grotius que tout état et tout intérêt subsistent ou tombent en vertu de certaines vérités politiques, et que la société est reliée en un tout par une série de contrats réels ou hypothétiques, ces idées devinrent dans d'autres mains le levier qui souleva le monde.

Lorsque la Royauté, comme par l'effet d'une loi constante et irrésistible, eut triomphé de tous ses ennemis et de ses rivaux, elle passa à l'état de religion. Ses adversaires d'autrefois, le Baron et le Prélat, figurèrent à ses côtés comme deux colonnes sur lesquelles elle s'appuyait. D'années en années, par tout le continent, les assemblées qui représentaient le *self government* des

provinces et des classes privilégiées, cessèrent de se réunir,et disparurent sans laisser de regrets au peuple, qui avait appris à vénérer le roi comme le fondateur de son unité, l'agent de la prospérité et de la puissance nationales, le défenseur de l'orthodoxie et le metteur en œuvre du talent. Les Bourbons qui avaient arraché la couronne à une démocratie rebelle, les Stuarts, venus en usurpateurs, érigèrent en doctrine que les Etats se forment par la valeur, la politique et les mariages bien combinés de la famille royale; qu'ainsi le roi est antérieur à la nation, qu'il la crée, bien plutôt qu'il n'est créé par elle,et qu'il règne indépendamment de tout consentement.

La théologie obéit docilement et adopta, sans objection, le droit divin. A l'âge d'or de la science religieuse, l'archevêque Ussher, le plus savant des prélats Anglicans, et Bossuet, le plus grand parmi ceux de France, proclamèrent criminel de résister au prince, et légitime qu'il contraignît ses sujets dans leur croyance religieuse.

Les philosophes vinrent fraternellement en aide aux théologiens. Bacon fesait reposer tout son espoir de progrès sur la puissance du bras royal. Descartes conseillait aux princes d'écraser tous ceux qui seraient en état de leur résister. Hobbes pensait que l'autorité n'a jamais tort. Pascal regardait comme absurde de réformer les lois, ou d'opposer un idéal de justice à la force triomphante. Spinoza lui-même, quoique juif et républicain, accordait à l'état un contrôle absolu sur la religion. La Royauté, qui imposait fort peu à l'esprit simple et sans façon du moyen-âge, exerçait, sur les imaginations du XVIIe siècle, un prestige tel que plusieurs personnes tombèrent mortes du coup, à la nouvelle de l'exécution de

Charles Ier. La même chose arriva à la mort de Louis XVI et du duc d'Enghien.

La France était le pays classique de la Monarchie absolue. Richelieu croyait que le peuple ne pouvait être tenu dans la soumission si on lui laissait trop d'aisance. Le Chancelier Séguier affirmait que la France ne pouvait être gouvernée qu'avec le droit arbitraire d'arrestation et d'exil ; et que dans un danger de l'état il pouvait être bon de faire périr cent innocents. Le Ministre des Finances Emery qualifiait de séditieuse la prétention d'obliger la couronne à tenir ses engagements. Pellisson qui vivait dans l'intimité de Louis XIV, dit que la désobéissance, même la plus légère, à la volonté royale est un crime qui mérite la mort. Louis poussa à l'extrême la pratique de ces préceptes. Il avoue naïvement qu'un roi n'est pas plus lié par les clauses d'un traité que par les termes d'un compliment ; et que ses sujets ne possèdent rien qu'il ne puisse légitimement leur enlever. Conformément à ce principe, lorsque Vauban, épouvanté de la misère du peuple, proposa que tous les impôts existants fussent abolis et remplacés par une taxe unique, moins onéreuse, le Roi adopta cet avis, en ce sens, qu'il imposa la taxe nouvelle, mais qu'il maintint toutes les autres. Avec une population moitié moindre que celle d'aujourd'hui, il avait sur pied une armée de 450,000 hommes ; presque le double de celle que réunit Napoléon III pour attaquer l'Allemagne. Pendant ce temps, le peuple mourait de faim. La France, disait Fénélon, est un immense hôpital. Les historiens Français croient que six millions de personnes périrent de misère en une seule génération. On

pourrait trouver des tyrans plus violents, plus mal intentionnés, plus odieux que Louis XIV ; mais il n'en est pas qui usèrent de leur pouvoir pour infliger à leurs peuples de plus grandes souffrances et de plus grands dommages; et l'admiration qu'il inspira aux hommes les plus illustres de son temps, marque le degré d'abaissement le plus profond auquel l'infamie du pouvoir absolu ait jamais fait descendre la conscience de l'Europe.

Les Républiques de ce temps étaient pour la plupart gouvernées de façon à faire absoudre les vices, peut-être moins honteux, de la monarchie. La Pologne était un assemblage de forces qui se contrariaient. Ce que les nobles appelaient liberté était le droit pour chacun d'eux de mettre son veto aux décisions de la Diète et d'opprimer les paysans de leurs domaines. Ce droit, ils refusèrent d'y renoncer à l'époque du partage, et vérifièrent ainsi la prédiction faite longtemps auparavant par un prédicateur : « Vous périrez, non par l'invasion ou la guerre, mais par vos libertés diaboliques. »

Venise souffrait du mal opposé, celui d'une concentration excessive. C'était le plus habile des gouvernements, et il se fût rarement trompé, s'il n'avait supposé chez les autres des mobiles aussi raisonnables que les siens propres et s'il avait tenu compte de passions et de faiblesses qui lui étaient étrangères. Mais le pouvoir suprême avait passé de la noblesse à un comité, du comité à un conseil des Dix, de ceux-ci à trois inquisiteurs d'Etat, et sous cette forme concentrée à l'extrême, il devint vers l'an 1600 un effroyable despotisme. J'ai dit comment Machiavel avait fourni la théorie immorale, nécessaire à l'épanouissement de l'absolutisme royal ;

l'oligarchie absolue de Venise avait besoin d'être également rassurée contre la révolte des consciences. Ce secours lui vint d'un écrivain aussi habile que Machiavel, qui analysa les besoins et les ressources de l'aristocratie, et déclara que sa plus sûre défense était le poison. Un siècle plus tard, des Sénateurs Vénitiens, honorables dans leurs mœurs et même religieux, se servirent d'assassins dans l'intérêt de leur politique, sans plus de remords que Philippe II ou Charles IX.

Les cantons Suisses, Genève spécialement, eurent une profonde influence sur les jours qui précédèrent immédiatement la Révolution française, mais ils ne prirent aucune part au mouvement antérieur, pour amener l'avènement du règne de la loi.

Cet honneur n'appartient, parmi les Républiques, qu'aux provinces Néerlandaises. Et ce ne fut pas grâce à la forme de leur gouvernement, défectueux et précaire, car le parti d'Orange en perpétuelle conspiration contre lui, fit périr les deux hommes d'Etat les plus éminents parmi les républicains. Guillaume III lui-même intrigua pour que l'Angleterre l'aidât à mettre la couronne sur sa tête. C'est la liberté de la presse qui fit de la Hollande la citadelle d'où retentit, pour se faire entendre de l'Europe, la voix des victimes de l'oppression, à l'heure la plus sombre où elle sévissait sur le monde.

La Révocation de l'Edit de Nantes, qui obligeait tout Français protestant à abjurer immédiatement, date de l'année même où Jacques II monta sur le trône. Les Protestants réfugiés firent ce qu'avaient fait leurs ancêtres un siècle auparavant. Ils affirmèrent pour les sujets

le droit de déposer des chefs qui avaient rompu le pacte originairement juré; en dehors de la France, toutes les puissances prirent parti pour eux, et chargèrent Guillaume d'Orange de cette expédition, qui fut comme l'aurore, encore bien indécise, d'un jour plus pur.

C'est à ce concours inouï de circonstances sur le Continent, plus qu'à sa propre énergie, que l'Angleterre doit sa délivrance.

Les efforts faits par les Ecossais, par les Irlandais et enfin par le Long Parlement, pour se délivrer du mauvais gouvernement des Stuarts, avaient été brisés, non pas tant par la résistance de la monarchie que par l'abandon où se laissa elle-même la république. On avait fait table rase de l'Etat et de l'Eglise; des institutions nouvelles s'étaient élevées sous la main du politique le plus habile qui fût jamais sorti d'une révolution ; l'Angleterre toute bouillante du feu de la pensée politique, avait produit des écrivains dont deux au moins dans bien des directions, virent aussi loin et aussi nettement que nous aujourd'hui. Mais la constitution de Cromwell était restée lettre morte; Harrington et Lilburne, bafoués d'abord, bientôt après tombaient dans l'oubli ; le pays confessait l'échec de ses efforts, désavouait ses ambitions, et sans aucune garantie sérieuse, se précipitait avec transport aux pieds d'un roi indigne. Si le peuple d'Angleterre n'avait rien accompli de plus, pour soustraire l'humanité au joug de l'absolutisme envahissant, il eût fait plus de mal que de bien. La fanatique perfidie, avec laquelle en violation du parlement et de la loi, fut machinée la mort du roi Charles, les ordures du pamphlet latin écrit par Milton pour justifier cet acte devant le monde, la conviction où

était l'Europe, que les Républicains n'étaient pas moins ennemis de la liberté que de l'autorité, et qu'ils n'avaient pas foi en eux-mêmes, donnèrent force et raison au courant Royaliste qui à la Restauration renversa leur œuvre. S'il n'eût pas été remédié à ce manque de consistance et de suite dans sa politique, l'Angleterre aurait pris le même chemin que les autres nations. Il y avait alors quelque vérité dans cet ancien jeu de mots, qui donne bien l'idée du peu de goût de l'Angleterre pour les recherches spéculatives et prétend que toute la philosophie anglaise tient en un petit cathéchisme de deux questions : « *What is mind? No matter. — What is matter? Never mind*(1). » L'appel à la tradition était seul accepté.

Les patriotes répétaient volontiers qu'ils prenaient leur point d'appui dans les anciennes coutumes, et qu'ils ne voulaient rien innover aux lois de l'Angleterre. Pour donner plus de valeur à cette apologie, ils inventèrent une histoire qui fesait venir de Troie la constitution anglaise, respectée et laissée intacte depuis, par les Romains. De pareilles fables étaient de peu de secours contre Strafford; et l'oracle tiré des précédents donnait parfois des réponses contraires à la cause populaire. C'était le cas très-décidément dans la question capitale, celle de religion; la pratique du seizième aussi bien que

(1) Calembourgs anglais intraduisibles. En voici le sens littéral : Qu'est-ce que l'esprit ? — Ce n'est pas la matière, les mêmes mots signifiant aussi *peu importe*. — Qu'est-ce que la matière ? Ce n'est jamais l'esprit, ou, en prenant le mot dans un autre sens, — *ne vous en inquiétez pas*.

celle du quinzième siècle, témoignait en faveur de l'intolérance. Par commandement royal, la nation avait passé quatre fois, en une génération, d'une croyance à une autre, avec une facilité dont Laud était épouvanté. Dans un pays qui avait proscrit tour à tour chacune des religions, et s'était soumis à une telle variété de mesures pénales, contre Lollard et Arien, contre Augsbourg et Rome, il semblait qu'on pût sans danger couper les oreilles à un Puritain. Mais une époque de croyances plus fortes était venue; les anciennes coutumes qui menaient à l'échafaud et à la torture furent délaissées, et l'on se résolut à faire plier devant une loi non écrite la sagesse des aïeux et les statuts nationaux.

La liberté religieuse avait été le rêve des grands écrivains chrétiens, à l'époque de Constantin et de Valentinien, rêve qui ne fut jamais complétement réalisé dans l'empire, et qui se dissipa cruellement quand les Barbares se furent reconnus inhabiles à gouverner des populations civilisées, d'une religion différente de la leur. Alors l'unité de culte fut imposée par des lois de sang et par des théories plus cruelles que les lois. Mais à toutes les époques, de St-Athanase et de St-Ambroise, à Erasme et à Moore, toujours les protestations de quelques hommes ardents retentirent pour la défense de la liberté de conscience, et les jours tranquilles qui précédèrent la Réforme furent pleins du présage que cette iberté allait triompher. Dans la commotion qui suivit, on se contenta d'être soi-même toléré par manière de privilége et de compromis, et l'on renonça volontiers à une plus large application du principe. Socinus fut le premier qui réclama la tolérance universelle, par la

raison que l'Eglise et l'Etat doivent être séparés. Mais défenseur rigoureux de l'obéissance passive, il enlevait d'avance lui-même à sa propre théorie les armes, qui pouvaient la faire triompher.

L'idée que la liberté religieuse est le principe générateur de la liberté civile, et que la liberté civile à son tour est la condition nécessaire de la liberté religieuse, était une découverte réservée au dix-septième siècle. Bien des années avant que Milton et Taylor, Baxter et Locke se fussent rendus célèbres par leur condamnation partielle de l'intolérance, il y avait eu, parmi les Indépendants, des hommes qui avaient embrassé avec vigueur et sincèrement, le principe que ce n'est qu'en diminuant l'autorité de l'Etat que la liberté de l'Eglise peut être assurée. Cette grande idée politique qui sanctifiait la liberté et la consacrait à Dieu, qui apprenait aux hommes à respecter les libertés d'autrui comme les leurs, et à les défendre pour l'amour de la justice et de la charité, plutôt qu'à titre de droits, cette idée a été l'âme de tout ce qu'il y a eu de grand et de beau dans le progrès des deux derniers siècles.

L'action de la religion, même sous l'influence impure des passions mondaines, contribua autant qu'aucune claire notion de politique à mettre l'Angleterre à la tête des pays libres. Elle avait été le courant le plus profond du mouvement de 1641, et elle restait le principe le plus énergique qui survécût à la réaction de 1660. Les plus grands écrivains du parti Whig, Burke et Macaulay, ont constamment représenté les hommes d'état de la Révolution comme les ancêtres légitimes de la liberté

moderne. Il est humiliant de descendre politiquement d'Algernon Sidney, qui était à la solde du roi de France; de lord Russell, adversaire de la tolérance religieuse au moins autant que de la monarchie absolue; de Shaftesbury, qui plongea ses mains dans le sang innocent versé à la suite du parjure de Titus Oates; d'Halifax, qui voulait qu'on persistât dans un dessein, fût-il injuste; de Marlborough, qui envoyait périr ses compagnons dans une expédition dont il avait d'avance traîtreusement prévenu les Français; de Locke, dont la notion de liberté renferme, pour tout principe spiritualiste, la sécurité de la propriété, et n'a rien de contraire à l'esclavage et à la persécution, ou même d'Addison, qui concevait le droit de voter l'impôt comme l'attribut exclusif de son propre pays. Defoe affirme que, de Charles II à Georges 1er, il ne connait aucun homme politique qui soit resté vraiment fidèle à un parti; et que la perversité des hommes d'état qui menèrent l'assaut contre les derniers Stuarts, fit reculer pour un siècle la cause du progrès.

Quand on en vint à soupçonner le contenu du traité secret par lequel Louis XIV s'engageait à mettre une armée à la disposition de Charles II pour détruire le parlement, si Charles voulait renverser l'Eglise Anglicane, le pouvoir jugea nécessaire de faire des concessions aux alarmes populaires. On proposa de transférer au parlement, dès l'avènement de Jacques au trône, une grande partie de la prérogative royale et du droit de nommer aux emplois. En même temps, les incapacités des Nonconformistes et des Catholiques auraient été abolies. Si le *Limitation Bill* soutenu par Halifax avec une habileté hors ligne avait passé, la constitution Monarchique

aurait fait plus de progrès au dix-septième siècle qu'elle n'était destinée à en faire jusqu'au second quart du dix-neuvième. Mais les ennemis de Jacques, conduits par le Prince d'Orange, préférèrent un roi protestant presque absolu, à un roi constitutionnel catholique.

Le projet échoua. Jacques prit possession d'un pouvoir qui, dans des mains plus habiles, aurait été en fait illimité, et l'orage qui devait l'emporter se forma de l'autre côté du détroit.

La Révolution de 1688 mit fin à la prépondérance de de la France,et frappa ainsi pour la première fois le despotisme Continental d'un coup sérieux. A l'intérieur,elle protégea les Dissidents, épura la justice, développa les énergies et les ressources nationales, et enfin par *l'Act of Settlement*,mit la couronne à la disposition du peuple.

Mais elle n'introduisit et ne fixa aucun principe essentiel, et afin de faire coopérer les deux partis à l'œuvre commune, elle ne toucha pas à la question fondamentale du Whig et du Tory. A la place du droit divin des rois,elle établit,selon le mot de Defoe, le droit divin des possesseurs de fiefs, et leur domination ne fit que s'étendre pendant soixante-dix ans, sous l'autorité de John Locke, le philosophe du gouvernement par la noblesse. Hume lui-même dans ses idées ne dépassa pas certaines limites, et son étroite croyance matérialiste à un lien nécessaire entre la liberté et la propriété, subjugua même l'esprit plus hardi de Fox.

C'est à Locke qu'est due la longue prépondérance des institutions Anglaises sur le continent; elle s'y établit grâce à son idée,reprise et développée plus tard avec un talent consommé par Montesquieu, que les pouvoirs

dans l'état doivent être divisés d'après leur nature et non d'après la diversité des classes sociales. Sa doctrine de la résistance, ou comme il l'appelle finement, le jugement de Dieu, s'empara de l'esprit de Chatham à un moment de solennelle transition dans l'histoire du monde. Notre système parlementaire, manié par les grandes familles de la Révolution, était imaginé de telle sorte qu'il forçait les électeurs, et induisait les législateurs à voter contrairement à leurs convictions. L'intimidation des électeurs avait pour pendant la corruption des mandataires. Vers l'année 1770, les choses en étaient revenues, par des voies détournées, à peu près au point d'où la Révolution avait eu pour dessein de les retirer à jamais. L'Europe semblait décidément incapable de devenir le siége d'états libres.

C'est d'Amérique que, sous le nom de droits de l'homme, devaient se répandre victorieusement sur le monde qu'elles allaient transformer, ces simples et claires idées : « Les hommes doivent veiller eux-mêmes à leurs intérêts ; la nation est responsable devant Dieu des actes de ceux qui la gouvernent », idées longtemps enfermées dans le cerveau de penseurs solitaires ou enfouies dans des in-folios latins.

Il était difficile de dire, d'après la lettre de la loi, si le Parlement Britannique avait le droit constitutionnel de lever des taxes sur une colonie sujette. L'autorité avait pour elle l'immense majorité de l'opinion ; le monde était persuadé que la volonté des gouvernants légaux est souveraine, et non pas la volonté du peuple sujet. Un petit nombre d'écrivains hardis osaient à peine s'aventurer à dire que l'on peut résister au pouvoir légal dans des cas d'extrême nécessité.

Ces colons d'Amérique s'étaient expatriés non pour s'enrichir, mais pour se soustraire à des lois sous lesquelles d'autres Anglais vivaient satisfaits; et ils poussaient si loin la susceptibilité, même dans les simples apparences, que les lois du Connecticut, dites *Blue Laws*, ordonnaient au mari de se tenir à distance d'au moins dix pas de sa femme en allant à l'Eglise.

La taxe proposée n'était que de 12,000 liv. par an, et aurait été aisément supportée. Mais les raisons qui fesaient qu'Edouard Ier et son conseil n'avaient pas le droit de créer des taxes en Angleterre, fesaient aussi que Georges III et son Parlement ne devaient pas en créer en Amérique, sans le consentement des contribuables. Le différend impliquait un principe, à savoir : le droit de contrôler le gouvernement. Il impliquait en outre la conséquence que le Parlement issu d'une élection dérisoire, ne représentant pas la nation, n'avait aucun droit sur elle; le peuple d'Angleterre devait révoquer ses pouvoirs. Quelle que fût la loi, les droits de la nation étaient en jeu ; nos principaux hommes d'Etat le voyaient clairement. Chatham, dans des discours dont on a gardé le souvenir mieux que d'aucuns qui aient été prononcés au Parlement, exhortait l'Amérique à la fermeté. Lord Camden, le feu chancelier, disait : « L'impôt et la représentation sont indissolublement unis. Dieu les a joints l'un à l'autre. Il n'y a pas de parlement Britannique qui puisse les séparer. » Des éléments de cette crise, Burke tira la philosophie politique la plus élevée qu'on connaisse. « Je ne sais pas la méthode, disait-il, de traîner en justice un peuple tout entier. Les droits naturels de l'homme sont en vérité chose sacrée,

et s'il est prouvé qu'une mesure publique leur porte préjudice, il faut condamner cette mesure, quand même aucune charte au monde ne pourrait être invoquée contre elle. Seule, une raison souveraine, bien au-dessus de toutes les formes de législation et d'administration, doit prononcer. » C'est ainsi qu'il y a juste un siècle étaient enfin écartées les réserves et les hésitations des hommes d'Etat Européens s'inspirant avant tout de l'opportunité et de la politique, et que ce grand principe commença à s'établir, qu'une nation ne doit jamais abandonner ses destinées à une autorité qu'elle ne peut contrôler.

Ce principe, les Américains le placèrent à la base de leur nouveau gouvernement. Ils firent plus. Pour tenir toutes les autorités civiles dans la soumission de la volonté populaire, ils entourèrent cette volonté de restrictions, que le parlement Britannique ne supporterait pas. A l'époque de la Révolution française, les institutions Anglaises, qui avaient été si longtemps en honneur, ne purent, pendant un temps, rivaliser d'influence avec celles d'Amérique, si sagement combinées pour protéger la liberté, même contre les périls de la démocratie. Lorsque Louis-Philippe devint roi, il dit au vieux Républicain Lafayette, que ce qu'il avait vu aux Etats-Unis, l'avait convaincu qu'aucun gouvernement ne valait la République. Sous la présidence de Monroe, il y a environ 55 ans, il y eut un moment aux Etats-Unis dont on parle encore comme de l'âge d'or, alors que la plupart des absurdités remontant au règne des Stuarts avaient été réformées, et que les causes plus récentes de dissensions étaient encore inactives. L'ignorance populaire, le paupérisme, le contraste terrible entre le riche et le

pauvre, les luttes religieuses, les dettes publiques, les armées permanentes et la guerre, toutes ces raisons de troubles dans le vieux monde étaient à peu près inconnues dans le nouveau. Aucun autre âge, aucun autre pays n'avaient résolu si heureusement les problèmes qui attendent le développement des sociétés libres, et le temps ne devait plus apporter de progrès nouveau.

Mais l'heure me presse, et ma tâche est à peine commencée.

Aux époques dont j'ai parlé, l'histoire de la liberté était l'histoire d'une chose qui n'existait pas. Depuis la déclaration d'indépendance des Etats-Unis au contraire, ou pour parler plus exactement après que les Espagnols, en 1812, eurent essayé de fonder une monarchie sans roi, les seules formes connues de la Liberté, République et Monarchie Constitutionnelle, ont fait leur chemin dans le monde.

Il eût été intéressant de marquer l'influence de l'Amérique sur les monarchies qui assurèrent son indépendance; de voir l'économie politique grandir tout-à-coup et suggérer l'idée d'appliquer à l'art de gouverner les méthodes scientifiques; Louis XVI confessant que le despotisme n'est bon à rien et qu'il ne peut pas même rendre un grand peuple heureux par contrainte,en appeler à la nation pour faire ce qu'il était inhabile à réaliser, et ainsi résigner son sceptre dans les mains de la classe moyenne ; et les hommes éclairés de France, au souvenir terrible des choses auxquelles ils avaient assisté, s'efforcer de fermer la porte au passé, afin de ne pas livrer leurs enfants au même esprit du mal, et de les sauver de l'horreur des ténèbres ; jusqu'à ce qu'enfin la

passion pour l'égalité rendant vaine l'espérance de la liberté, l'occasion la plus belle que le monde ait jamais vue, se fût évanouie. J'aurais voulu vous montrer le même abandon prémédité de la loi morale, qui avait aplani les voies à la monarchie absolue et à l'oligarchie, signaler l'avènement de la démocratie au pouvoir absolu ; l'un de ses principaux champions, avouer le dessein de corrompre le sens moral dans l'homme, afin de détruire l'influence de la religion; et Diderot, l'apôtre fameux des lumières et de la tolérance, souhaiter de pouvoir étrangler le dernier des prêtres avec les entrailles du dernier des rois.

J'aurais essayé de faire ressortir le lien qui unit la doctrine d'Adam Smith, que le travail est la source originelle de toute richesse, avec cette conséquence par laquelle Sieyès renversa de fond en comble la France historique, à savoir que les producteurs de la richesse composent virtuellement la nation. J'aurais voulu montrer que de la définition donnée par Rousseau du pacte social : « une association volontaire entre individus égaux », Marat tira la conséquence directe et rigoureuse, que les classes pauvres, sont, de par la loi de la conservation personnelle, dégagées des obligations d'un contrat, qui ne leur réserve que la misère et la mort; qu'elles sont en guerre avec la société, et ont droit à tout ce qu'elles peuvent eu arracher par l'extermination des riches. J'aurais dit comment la théorie inflexible de l'égalité, ce grand legs de la Révolution, mise en regard de l'incapacité avouée de l'économie politique, de résoudre le problème du Paupérisme, ressuscita l'idée de renouveler la société sur le principe du sacrifice, ce qui avait été

déjà la généreuse aspiration des Esséniens, et des premiers Chrétiens, des Pères de l'Eglise, des théologiens, des moines solitaires, d'Erasme,le plus éminent précurseur de la Réforme, de Thomas Moore, sa plus illustre victime, et de Fénélon, le plus populaire des évêques. J'aurais montré cette idée, depuis quarante ans associée à l'envie, à la haine, aux massacres, et suscitant sur notre chemin le plus terrible des ennemis, qui nous guette dans l'ombre.

Je me suis longuement étendu sur ce qu'il manqua de sagesse à nos ancêtres. Le temps me fait défaut pour vous décrire la stérilité de la convulsion, qui brûla ce qu'on avait adoré, et mit les crimes de la République au niveau de ceux de la Monarchie ; pour vous montrer que la Légitimité qui répudia la Révolution, et l'Impérialisme qui la couronna, n'étaient que deux formes déguisées d'un même élément de violence et de mal. Enfin et par dessus tout, pour ne pas laisser ce discours sans conclusion et sans morale, j'aurais désiré vous dire par qui et de quelle manière la vraie loi de la formation des états libres fut reconnue ; faire voir que cette découverte est proche parente de celles qui, sous le nom de développement,d'évolution et de continuité, ont donné à d'autres sciences une nouvelle et plus profonde méthode ; comment elle a résolu la question, vieille comme le monde, de la stabilité et du mouvement, et déterminé l'influence de la tradition sur le progrès de la pensée. Cette théorie, sir James Mackintosh l'exprimait en disant qu'on ne fait pas les Constitutions, mais qu'elles se produisent spontanément. Elle nous apprend que la tradition et les qualités nationales des peuples et non la volonté de ceux

qui les gouvernent, sont les facteurs de la loi, et qu'ainsi la nation, source de ses propres institutions organiques, doit rester perpétuellement la gardienne de leur intégrité, et en mettre elle-même la forme en harmonie avec l'esprit. J'aurais montré encore comment de cette théorie, née de la coopération singulière du plus pur esprit conservateur avec la révolution rouge, de Niebuhr avec Mazzini, sortit l'idée de Nationalité, qui, bien plus que celle de Liberté, a dominé le mouvement de l'époque actuelle.

Je ne veux pas finir sans appeler votre attention sur ce fait si intéressant pour nous, qu'une grande part des durs combats, des pensées, des souffrances qui ont contribué à délivrer l'homme de la domination de l'homme, a été l'œuvre de nos compatriotes, et de leurs descendants, qui peuplent d'autres contrées.

Nous avons eu à lutter autant qu'aucune autre nation, contre des monarques de volonté puissante, pourvus des ressources que leur assuraient de vastes possessions étrangères, contre des hommes d'une capacité rare, contre des dynasties entières de tyrans héréditaires. Et cependant ce glorieux prestige ne tient que le second rang dans notre histoire. Moins d'une génération après la conquête, les Normands étaient forcés, en quelque sorte malgré eux, de reconnaître les droits du peuple Anglais. Lorsque la lutte entre l'Eglise et l'Etat s'étendit à l'Angleterre, notre clergé apprit à unir sa cause à la cause populaire, et à peu d'exceptions près, ni l'esprit hiérarchique des théologiens étrangers, ni le penchant monarchique particulier à ceux de France, n'ont caractérisé les écrivains de l'école An-

glaise. Le droit civil établi et légué par l'Empire Romain en décadence, pour être partout le soutien du pouvoir absolu, fut rejeté du sol de l'Angleterre. Le droit Canon fut restreint dans de justes limites; ce pays n'admit jamais l'Inquisition, et n'accepta pas non plus pleinement la pratique de la torture, ces deux instruments de pouvoir si terribles dans la main des royautés du Continent. A la fin du moyen-âge, des écrivains étrangers reconnaissaient notre supériorité et en indiquaient les causes. Notre noblesse maintint alors les moyens locaux de *self government* qu'aucun pays ne posséda au même degré. La diversité des cultes força à la tolérance. La confusion dans les lois civiles apprit au peuple que sa plus sûre garantie étaient l'indépendance et l'intégrité des juges.

Tous ces faits sont patents et aussi visibles que l'Océan qui nous entoure, mais ils ne peuvent être que les effets successifs d'une cause permanente. Cette cause elle-même prend naissance dans les mêmes qualités natives de persévérance, de modération, d'individualité et de sens viril du devoir,qui donnent à la race anglaise sa supériorité dans les arts austères du travail, qui l'ont rendue capable de grandir et de prospérer plus qu'aucune autre sur des côtes inhospitalières, et qui arrachèrent ce cri à Napoléon fuyant le champ de bataille de Waterloo : « Il en a toujours été de même depuis Crécy » (1).

Jamais grand peuple pourtant ne fut moins dominé

---

(1) Parole recueillie par l'auteur de la bouche de M. de Flahaut à qui elle aurait été dite par Napoléon.

par la passion sanglante de la gloire, et une armée de 50,000 soldats Anglais n'a jamais été mise en ligne.

Si donc il y a raison d'être fier du passé, il y en a plus encore pour espérer dans l'avenir. Tandis que d'autres nations redoutent leurs voisins, ou convoitent le bien de leurs voisins, notre condition devient meilleure. Les anomalies et les imperfections sont moins nombreuses et moins intolérables, sinon moins flagrantes qu'autrefois.

J'ai voulu, en terminant, arrêter mes regards sur des horizons que le soleil illumine, afin de ne pas affliger d'une note trop mélancolique, l'indulgente attention avec laquelle vous m'avez suivi à travers la carrière lugubre et désolante, qui a conduit les hommes à la liberté; et aussi parce que la lumière qui nous a guidés n'est pas près de s'éteindre, que les causes qui nous ont portés si loin à l'avant-garde des nations libres, ne sont pas épuisées; parce qu'enfin l'histoire de l'avenir est écrite dans le passé et que ce qui a été est le gage certain de ce qui sera.

FIN.



